



MUNICIPAL

Gazette

MUNICIPALE
DE - OF

Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

Quatrième année No 37
Fourth year

14 Octobre 1907
October

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montreal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

Paraît le lundi matin

Published every Monday
morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions a year

Payables d'avance
Payable in advance

OPINIONS LEGALES

Egoût rue Iberville, entre la rue Rachel et la voie
du Chemin de fer du Pacifique Canadien

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 4 octobre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de la
Voirie.

Messieurs,

Par l'article 52 des amendements à la charte de la Ville,
passé à la dernière session (1907), la Cité de Montréal est
autorisée à acheter la moitié d'un canal d'égout construit
sur la rue Iberville, entre la rue Rachel et la voie du che-
min de fer du Pacifique Canadien, au coût approximatif
de \$7,500, et à répartir ce montant sur les propriétaires des
immeubles qui longent le côté Est de ladite rue Iberville
au moyen d'un rôle de perception préparé par l'inspecteur
de la Cité, suivant l'article 450 de la charte de la Cité.

Par le rapport en date du 27 mai dernier, préparé
par l'inspecteur de la Cité, M. Barlow, nous constatons que
la moitié du coût dudit canal d'égout s'élève maintenant
à la somme de \$8,282.57, que l'on demande à la Ville de
payer.

Nous sommes d'avis que la Cité ne peut aller au delà
du montant mentionné dans ladite loi, savoir de payer
\$7,500, sans s'exposer à voir son rôle de perception con-
testé et mis à néant.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et
obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité,
(Pour les avocats de la Cité).

Lettre du Révérend Edgard Hill, Dn, re exemption
de taxe foncière sur les presbytères
(parsonage houses)

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, le 4 octobre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission des Fi-
nances.

Messieurs,

La lettre du Révérend Monsieur Edgard Hill, Dn., en
date du 2 octobre courant, concernant l'exemption de taxe
foncière sur les presbytères (parsonage houses) dans la
Cité, nous ayant été référée pour notre opinion, nous avons
l'honneur d'y répondre comme suit:

La loi d'exemption concernant les presbytères, telle que
reconnue par l'acte de la Législature de Québec, 1899, 62

LEGAL OPINIONS.

Iberville street Sewer, between Rachel street and
Canadian Pacific Ry. Track.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Oct. 4th., 1907.

To the Chairman and Members of the Road Committee.

Gentlemen,

Per article 52 of the amendments to the City charter,
passed at the last session (1907), the City of Montreal was
authorized to purchase one-half of a sewer constructed in
Iberville street, between Rachel street and the Canadian
Pacific Ry. line, at an approximate cost of \$7,500 and to
apportion said amount on real estate owned by pro-
prietors along the East side of Iberville street, by means
of an assessment roll prepared by the City surveyor, ac-
cording to article 450 of the City charter.

By the report dated the 27th of May last, prepared, by
the City surveyor, Mr. Barlow, we ascertained that one-
half of the cost of said sewer amounts presently to the
sum of \$8,282.57 which the City is called upon to pay.

We are of opinion that the City cannot pay more than
the amount mentioned in said law, to wit: \$7,500, without
beings exposed to having its assessment roll contested
and annulled.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and
obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

Letter from Revd. Edgard Hill, Dn, anent the
exemption of assessment on parsonages.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Oct. 4th., 1907.

To the Chairman and Members of the Finance Committee.

Gentlemen,

The letter from Mr. Edgar Hill, Dn., dated the 2nd
October instant, concerning the exemption of assessment
on parsonages, in the City, having been sent to us for an
opinion, we beg to report as follows:

The exemption law concerning parsonages as reckoned
by an act of the Quebec Legislature, 1899, 62 Vict., ch. 58.,
sec. 362, has been modified in a very considerable manner

Vict., ch. 58, s. 362, a été modifiée d'une manière très considérable par le statut de 1903, 3 Edouard VII, ch. 62 ss. 36. En effet il y est déclaré que les immeubles suivants sont exempts de la contribution foncière annuelle, savoir:

"(a) Tout édifice et partie d'édifice servant au culte religieux, y compris le terrain sur lequel il est construit, ainsi que les fabriques, les palais épiscopaux et les presbytères, lorsqu'ils sont occupés comme résidence par le prêtre desservant ou par le ministre en charge d'une église quelconque dans la Cité, pourvu qu'un seul presbytère pour chaque église bénéficie de l'exemption."

Il s'agit maintenant de définir qu'est-ce que l'on entend par le mot *presbytère* (*parsonage house*). Or, dans la cause de la Cité de Montréal vs de Sola et al., le jugement qui a été rendu a été favorable à la Cité, et nous trouvons dans les notes des juges la doctrine suivante:

"Le mot *presbytère* ne signifie pas une maison dont un ministre est le locataire, mais bien une maison qui est une dépendance de l'église ou de la congrégation desservie par le ministre en question, une maison qui appartient directement ou indirectement à telle église ou à telle congrégation.

"Deux choses sont nécessaires pour justifier une demande d'exemption de taxes: 1o. La maison en question doit appartenir à l'église; 2o. Elle doit être de fait occupée par le ministre desservant cette église. C'est pourquoi, la maison louée par le ministre israélite de Sola n'est pas un presbytère dans le véritable sens du mot."

C'est cette règle d'interprétation, sanctionnée par le tribunal de la Cour de Révision, que suivent les estimateurs de la Cité pour faire le rôle de cotisation de la contribution foncière pour l'année courante, et nous avons cru devoir les aviser en conséquence.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité,

(Pour les avocats de la Cité).

Construction d'un trottoir permanent pour un propriétaire qui en paie le coût au moyen d'un dépôt

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, le 4 octobre 1907.

M. EMERY LARIVIERE,

Président de la Commission de la Voirie.

Monsieur le Président,

Nous avons reçu votre lettre du 3 courant nous demandant notre opinion sur la question de savoir si la Commission de la Voirie peut ordonner à l'inspecteur de la Cité de faire construire un trottoir permanent sans l'autorisation du Conseil, pour un propriétaire qui déposerait entre les mains du trésorier de la Cité une somme suffisante pour payer le coût total de la construction.

Nous avons l'honneur de répondre comme suit:

La construction d'un trottoir permanent, dans ces conditions, constituerait un arrangement ou un contrat entre la Cité et le propriétaire, tant pour le présent que pour l'avenir, par suite des responsabilités qui s'en suivraient; et nous sommes d'opinion qu'il faut l'assentiment du Conseil pour autoriser et bien définir la nature de ce contrat.

Nous ajoutons de plus que la règle générale pour construire les trottoirs est que la moitié est payable par la Cité et l'autre moitié par le propriétaire du terrain situé du côté de la rue, square ou place publique où ce trottoir est construit.

Le propriétaire requérant renonce-t-il à répéter de la Ville la moitié du dépôt qu'il a effectué ou s'il l'abandonne complètement? C'est matière à contrat.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Président, vos très humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité,

(Pour les avocats de la Cité).

by statute of 1903, 3 Edward VII, ch. 62, sec. 36. As a matter of fact, it is stated in said act that the following immovable properties are exempted from the annual assessment, to wit:

"(a) Every building or portion of a building used for the purpose of religious worship, including the land on which same is erected, as well as fabriques, bishops' palaces, and parsonages, when occupied as a residence by the priest or the minister in charge of any church in the City, provided that but one parsonage for each church shall have the benefit of the exemption."

Let us now define what is meant by the word *parsonage*. In the case of the City of Montreal vs de Sola et al., the judgment rendered was in favor of the City, and we find in the judges' notes the following doctrine:

"The word *parsonage* does not imply any house of which a minister is a tenant, but implies a house which is a dependence of the church of the congregation which the minister in question serves, a house which is the property either directly or indirectly of such a church or congregation.

"Two things are necessary to substantiate a claim for exemption of taxes: 1o. The house in question must be the property of the church; 2o. It must be actually occupied by the minister attached to such a church. Therefore the house tenanted by the Jewish minister de Sola is not a *presbytery* or *parsonage* in the true meaning of the term."

It was the above rule of interpretation sanctioned by the Court of Review which is followed by the City assessors when making the valuation and assessment roll for the ensuing year, and we have deemed it our duty to advise them accordingly.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L.-J. ETHIER,

Chief City Attorney and Counsel,

(For the City Attorneys).

Construction of a permanent sidewalk for a Proprietor who pays cost of same by means of a deposit.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Oct. 4th., 1907.

Mr. EMERY LARIVIERE, Esq.,

Chairman of the Road Committee.

Mr. Chairman,

We received your letter of the 3rd instant asking our opinion as to whether the Road Committee could order the City inspector to construct a permanent sidewalk without the authorization of Council, for a proprietor who could deposit with the City treasurer, a sum sufficient to pay the total cost of the construction.

We beg to report as follows:

The construction of a permanent sidewalk under said conditions would constitute an agreement or contract between the City and the proprietor, for the present and for the future, on account of the responsibilities, which would follow said construction, and we are of opinion that the Council's consent is necessary to authorize and thoroughly define the nature of said contract.

We should moreover add that the general rule for the construction of sidewalks is that one-half is payable by the City and the other half by the proprietor of the land situated on the side of the street, square or public place, where the sidewalk is constructed.

Does the proprietor who is the petitioner renounce the recovery from the City of one-half of the deposit made or does he completely abandon same? It is a matter for a contract.

We have the honor to be, Mr. Chairman, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,

(For the City Attorneys).

Perception de la taxe speciale imposée pour défrayer le coût de l'élargissement de la ruelle Saint-David

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, le 4 octobre 1907.

Au Président de la Commission des Finances.

Cher monsieur,

Conformément à votre demande verbale, en date du 3 du courant, nous avons l'honneur de faire rapport:

Que la ruelle St-David a été expropriée suivant les prescriptions de la loi; que la taxe spéciale imposée pour défrayer le coût de cette expropriation est devenue due le 29 décembre 1904; que le rôle répartissant le coût dudit élargissement a été contesté et que la contestation est encore pendante; que la cause en contestation dudit rôle devait être plaidée au mérite au mois de septembre dernier, mais qu'elle a été continuée à ce mois-ci, à la demande de M. Duff, le contestant: 1o. Parce que son avocat était engagé dans d'autres causes, et, 2o. Parce qu'il a prétendu qu'il était en pourparlers avec la Commission des Finances pour en arriver à un règlement de cette affaire.

Qu'ainsi qu'il a été décidé par le Conseil Privé, dans la cause de la Cité de Montréal *vs* Cantin, il n'y a aucune contradiction évidente entre le droit d'action de la Cité pour recouvrer la taxe spéciale due en vertu du rôle contesté et la demande d'annulation de ce même rôle; que par suite, nonobstant la contestation dudit rôle, la Cité de Montréal pourrait exiger en justice le paiement de la taxe spéciale due en vertu du rôle contesté de la ruelle Saint-David; que ladite Cité de Montréal a même un intérêt immédiat à réclamer ladite taxe, attendu que, d'après la charte, la contestation d'un rôle interrompt la prescription jusqu'à la date de l'adjudication finale, mais n'a pas pour effet d'étendre le privilège de la Cité (pour les taxes dues avant le 1er mai 1907) à au delà de trois ans en sus de l'année courante.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Président, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les Avocats de la Cité).

Paiement de la balance des travaux exécutés rue Saint-Denis

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 5 octobre 1907.

A Son Honneur le Maire et aux Echevins de la Cité de Montréal.

Messieurs,

A la question qui nous a été soumise par le Conseil, à sa séance du 27 septembre dernier, et se lisant comme suit:

"Si le Conseil a le droit de payer la balance des travaux exécutés sur la rue Saint-Denis, entre la rue Rachel et l'avenue Mont-Royal",

Nous avons l'honneur de répondre comme suit:

Il ne nous paraît pas douteux que le Conseil ait le droit de ratifier la dépense faite pour compléter les travaux de pavage sur la rue St-Denis, entre les rues Rachel et Mont-Royal et, par suite, d'autoriser le paiement de la dépense ainsi encourue.

La charte de la Cité de Montréal ne contenant aucune disposition prohibitive sur le point qui nous est référé, nous concluons que le Conseil a tout le pouvoir et l'autorité voulus pour voter le paiement de la balance pouvant être ainsi due.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les Avocats de la Cité).

Collection of Special Tax to pay cost of widening St. David lane.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, October 4th., 1907.

To the Chairman of the Finance Committee.

Dear Sir,

Replying to your verbal demand of the 3rd instant, we beg to report as follows:

That the St. David lane has been expropriated according to the provisions of the law; that the special tax imposed for the purpose of paying the cost of said expropriation became due the 29th of December 1904; that the roll made to apportion the cost of said widening was contested and that the contestation is still pending; that one contestation of said roll should have been argued on the merits in the month of September last, but that it has been continued to the present month, at the request of Mr. Duff, the contestant: 1o. Because his attorney was engaged in another case, and, 2o. Because he contended that he was conferring with the Finance Committee, in order to settle the matter.

That, as decided by the Privy Council, in a case of the City of Montreal *vs* Cantin, there is no evident contradiction between the right of action of the City for the collection of the special tax due in virtue of the contested roll and the demand to annul the same roll; consequently, notwithstanding the contestation of said roll, the City of Montreal could prosecute for the payment of the special tax due in virtue of the contested roll of St. David lane; that the said City of Montreal has even an immediate interest to claim said tax, as, according to the charter, the contestation of a roll interrupts the prescription up to the date of final judgment, but has not the effect of extending the City's privilege for taxes due before the 1st of May 1907, over three years in addition to the current year.

We have the honor to be, Mr. Chairman, your obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,

(For the City Attorneys).

Right to pay for balance of work done on St. Denis street.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, October 5th., 1907.

To His Worship the Mayor and to the Aldermen of the City of Montreal.

Gentlemen,

To the question submitted to us by Council, at its meeting of the 27th of September last, which reads as follows:

"Whether this Council has the legal right to pay for balance of work done on St. Denis street, between Rachel street and Mount-Royal avenue," we beg to answer as follows:

There seems no doubt that Council has the right to ratify the expenditure made to complete the paving works on St. Denis street, between Rachel and Mount-Royal avenue, and, therefore, authorize the payment of the expenditure thus incurred.

The City charter contains no prohibitive provision on the point referred to us; we conclude that Council has all the necessary power and authority to vote for the payment of the balance which might thus be due.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,

(For the City Attorneys).

Certaines Plaintes des Cochers

DEPARTEMENT EN LOI,

Montréal, le 7 octobre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de Police.
Messieurs,

A une assemblée de votre Commission, tenue le 2 octobre courant, une résolution a été adoptée demandant l'opinion des avocats de la Cité sur certaines questions ci-après énumérées. Après examen des griefs formulés dans une plainte écrite adressée à votre Commission au nom de certains cochers, par l'entremise de M^{tres} Pélissier & Wilson, leurs procureurs, nous avons l'honneur de répondre comme suit:

Première question

Est-ce qu'un cocher, alors que toutes ses voitures sont engagées, a le droit de se faire payer d'un autre cocher, si ce dernier lui a donné un voyage?

Réponse

Le droit d'un cocher de se faire payer d'un autre cocher, si ce dernier lui a donné un voyage, alors que toutes ses voitures sont engagées, constitue un contrat ou un arrangement privé entre eux, et il n'y a rien dans la charte et les règlements de la Cité qui justifie votre Commission d'intervenir pour réglementer ou empêcher l'exercice d'un tel droit.

Deuxième question

Quel est le devoir de la Commission de Police, si des accusations portées contre un cocher sont vraies?

Réponse

La Commission a le droit, et ce dans l'intérêt de la Cité, d'instituer des enquêtes pour établir la vérité de représentations faites au Conseil concernant des matières de son ressort et de s'enquérir de toutes questions qui y sont soulevées ou dont le Conseil l'a autorisé à faire l'investigation; mais elle ne peut instituer telle enquête sur des faits non allégués d'une manière spécifique ou sur des plaintes ou accusations formulées d'une manière générale et dans le cas d'accusations réputées vraies, devant entraîner des condamnations d'un caractère criminel, elles ne peuvent être instruites par ladite Commission ou par ledit Conseil, parce qu'elles relèvent directement de la juridiction d'un magistrat ou d'une cour de police.

Troisième question

La Commission de Police a-t-elle juridiction pour mettre à exécution la résolution du 31 juillet dernier *re* enlèvement du fil métallique reliant l'hôtel Viger au poste de cochers No. 14 (St-Denis et Craig)?

Réponse

Non; et les raisons de notre opinion sont contenues dans une réponse adressée au Président de la Commission de la Voirie, ce présent jour.

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les Avocats de la Cité).

Contrat de MM. Latreille & Frère pour fournir à la Cité de la pierre de bordure pour trottoirs

DEPARTEMENT EN LOI,

Montréal, 7 octobre 1907.

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Echevins de la Cité de Montréal.

Messieurs,

Conformément aux instructions de votre Conseil, nous avons l'honneur de faire rapport que nous avons pris communication de tout le dossier concernant le contrat de MM.

Certain Complaints of Cabmen.

LAW DEPARTMENT,

Montreal, Oct. 7th 1907.

To the Chairman and Members of the Police Committee,
Gentlemen,

At a meeting of your Committee, held the 2nd of October instant, a resolution was adopted asking the City attorneys' opinion as to certain questions hereunder mentioned. After having examined the grievances, stated in a written complaint sent to your Committee, on behalf of certain cabmen, through Messrs. Pélissier & Wilson, their attorneys, we beg to answer as follows:

First question.

Has a cabman, when all his carriages are engaged, the right to ask payment from another cabman, if the former has given him a fare?

Answer

The right of a cabman to ask payment from another cabman, if the former has given him a fare, when all his carriages are engaged, constitutes a contract or a private agreement between them, and there is nothing in the charter and in the City by-laws which can justify your Committee to interfere in order to regulate or prevent the exercise of such a right.

Second question.

What is the duty of the Police Committee if charges laid against a cabman are true?

Answer

The Committee has the right, and this, in the City's interest, to institute investigations in order to establish the truth of complaints made to Council concerning matters of its province and to inquire as to all questions which are brought up or for which Council has authorized the investigation: but it cannot open such investigation on facts which are not alleged in a specific way or on complaints or charges cited in a general way and in the case of charges deemed to be true, which might involve convictions of a criminal nature, such charges cannot be investigated neither by said Committee nor by Council, because they are directly within the province of a magistrate or of a police court.

Third question.

Has the Police Committee jurisdiction to enforce the removal of the 31st July last *re* removal of electric wire connecting Viger Hotel with cabstand No. 14 (St. Denis and Craig)?

Answer

No, and the reasons of our opinion are contained in an answer sent to the chairman of the Road Committee, this date.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

Messrs Latreille & Bros contract for the supply of curbstone for sidewalks.

LAW DEPARTMENT,

Montreal, October the 7th, 1907.

To His Worship the Mayor and the Aldermen of the City of Montreal.

Gentlemen,

In conformity with instructions from your Council, we beg to report that we have taken communication of the whole record concerning the contract awarded to Messrs.

Latreille & Frère, pour fournir de la bordure de pierre à la Cité, et que nous sommes d'opinion que la Cité peut annuler ce contrat qui n'a pas été mis à exécution d'une manière satisfaisante et qui n'a pas même été signé devant notaire, sans qu'elle puisse être recherchée en justice pour dommages et intérêts.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les Avocats de la Cité).

Questions de M. l'échevin Lévy.

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, le 7 octobre 1907.

À Son Honneur le Maire et aux Echevins de la Cité de Montréal.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de répondre comme suit aux questions posées par M. l'échevin Lévy et référées par le Conseil au Département en Loi, à la séance du 27 septembre dernier:

Questions

10. Les amendements à la charte de la Cité de Montréal, passés à la dernière session de la Législature provinciale et sanctionnés le 14 mars dernier (1907), et notamment l'article 554 desdits amendements, ont-ils un effet rétroactif?

20. Un crédit voté en décembre 1906 pour l'exercice de 1907 peut-il bénéficier de l'amendement à la charte de la Cité, article 554 plus haut cité?

30. Une dépense d'argent sans demande de soumissions préalable, à être prise sur un crédit voté en décembre 1906, pour travaux et fourniture de matériaux, dont le montant est payable à un moment donné et excède \$500, est-elle régulière et légale?

Réponses

10. Les amendements faits à la charte de la Cité, à la dernière session de la Législature de Québec, et spécialement l'amendement à l'article 554, n'ont pas d'effet rétroactif, excepté néanmoins ceux relatifs à la taxe spéciale sur les compagnies d'assurance contre les incendies.

20. Nous sommes d'opinion que le dernier amendement fait à l'article 554 de la charte s'applique, depuis son adoption, à tout crédit voté en décembre 1906 pour l'exercice 1907, pour la portion qui n'était pas encore dépensée.

30. Une dépense d'argent, sans demande de soumissions préalable, à être faite sur un crédit voté en décembre 1906, pour travaux et fourniture de matériaux, dont le montant est payable à un moment donné et excède \$500, est régulière et légale pourvu cependant que cette dépense ne dépasse pas la somme de \$1000 et qu'elle ait été faite depuis l'adoption de l'amendement fait audit article 554.

L'intention de la loi est que, dans aucun cas, une Commission puisse, sans soumissions, engager le crédit de la Ville à un moment donné ou annuellement pour travaux à exécuter, services à rendre ou fourniture de matériaux ou marchandises, pour un montant excédant \$1000.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les Avocats de la Cité).

Latreille & Bros., for the supplying of curbstone to the City, and that, we are of opinion that the City has the right to annul said contract which has not been executed in a satisfactory way, and which has not even been signed before a notary; and the City could not be prosecuted for damages in this connection.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,

(For the City Attorneys).

Questions put by Ald. Levy.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, October 7th. 1907.

To His Worship the Mayor and to the Aldermen of the City of Montreal.

Gentlemen,

We beg to answer as follows to questions put by Ald. Lévy, and referred by Council to the Law Department, at the meeting hold the 27th of September last:

Questions.

10. Have the amendments to the Montreal City charter, passed at the last session of the provincial Legislature and assented to, the 14th of March last (1907), and more particularly article 554 of said amendments, a retroactive effect?

20. Is the amendment to the City charter, article 554 above cited, applicable to an appropriation voted in December 1906 for the year 1907?

30. Is a money expenditure, without any previous call for tenders, to be charged against an appropriation voted in December 1906, for works, and supply of materials, involving the expenditure of a sum exceeding \$500, regular and legal?

Answers.

10. Amendments to the City charter, adopted at the last session of the Quebec Legislature and more particularly the amendment to article 554, have no retroactive effect; except, however, those connected with the special tax of fire insurance companies.

20. We are of opinion that the recent amendment to articles 54 of the charter applies, since its adoption, to all appropriations voted in December 1906 for the year 1907, as regards the unexpended portion of same.

30. An expenditure, without a previous call for tenders, to be charged against an appropriation voted in December 1906, for works, and supply of materials, involving an amount, payable at one time and exceeding \$500, is regular and legal, provided however, that said expenditure does not exceed the sum of \$1,000 and has been incurred since the adoption of the amendment to the said article 554.

The intention of the law is, that in no case, shall a Committee have the right, without tenders being previously called, to pledge the City's credit, at one time or annually for the performance of any work or service, or the supply of goods or materials, for a sum exceeding \$1,000.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,

(For the City Attorneys).

**Cloche électrique placée sur un des poteaux de la
Compagnie de Téléphone Bell, près du poste
des cochers du square Viger**

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 7 octobre 1907.

Au Président de la Commission de la Voirie.

Cher Monsieur,

Votre lettre du 2 octobre courant, adressée à l'avocat en chef de la Cité, ayant été soumise à notre considération pour opinion, nous avons l'honneur de répondre comme suit aux questions y contenues.

Question

Veuillez donc me laisser savoir si la Ville a le droit d'intervenir lorsqu'il s'agit de fils électriques élevés au-dessus des rues publiques par la Compagnie de Téléphone Bell?

Réponse

En référant à la charte d'incorporation de la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell et amendements, nous constatons que cette Compagnie a été autorisée, tant par le Parlement du Canada que par la Législature de Québec, à construire, ériger et entretenir sa ligne de téléphone le long de, à travers ou sous toutes rues, grandes routes, etc., situées entièrement dans les limites du Canada, à la condition cependant de ne pas gêner la circulation publique ou l'usage de ces rues, etc., et pourvu que dans les cités, villes et villages incorporés, ladite compagnie ne plante pas de poteaux d'une hauteur de plus de 40 pieds au-dessus de la surface de la rue, ni ne pose de fils à moins de 22 pieds au-dessus de telle surface; et pourvu en outre que dans toutes telles cités, villes ou villages incorporés où il existe déjà des poteaux de télégraphe, la Compagnie ne plante pas de poteaux du même côté de la rue où sont déjà plantés des poteaux de télégraphe, sans le consentement du Conseil ayant juridiction sur les rues de ces cités, villes ou villages incorporés.

De plus, ladite Compagnie est autorisée à fabriquer des téléphones et autres appareils s'y rattachant ainsi que des accessoires et autres instruments employés dans les opérations d'une compagnie de télégraphe et de téléphone, et tous autres instruments et outillages électriques que ladite Compagnie pourra trouver à propos de fabriquer, acheter, etc.

Ainsi la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell est en possession de pouvoirs tellement étendus que nous sommes forcés de conclure que la Cité de Montréal n'a pas le droit d'intervenir dans la pose des fils électriques que fait ou peut faire ladite Compagnie au-dessus des rues de la Ville, à moins cependant que la circulation de ses rues ne soit gênée, que les poteaux soient d'une hauteur de plus de 40 pieds au-dessus de la surface desdites rues, que les fils soient à moins de 22 pieds de ladite surface, ou, enfin, à moins que le consentement préalable du Conseil n'ait pas été donné et que ladite Compagnie ait planté des poteaux du même côté de la rue où sont déjà plantés des poteaux de télégraphe.

Il appert en outre de votre lettre qu'une cloche électrique aurait été posée sur un des poteaux de la Compagnie, situé en face de l'hôtel Viger, et que cette cloche, mue au moyen d'un fil électrique relié à l'hôtel Viger, serait destiné à avertir le cocher de place Max. Lapointe que ses services sont requis audit hôtel. En rapport avec cette cloche, vous nous posez la question suivante:

Question

Une cloche électrique a été placée sur un poteau de téléphone situé en face de l'hôtel Viger et reliée audit hôtel par un fil électrique, pour l'usage particulier du cocher de place Max. Lapointe, afin de lui permettre de répondre aux appels dudit hôtel.

La Ville a-t-elle le pouvoir d'ordonner que ladite cloche et ledit fil électrique soient enlevés?

Réponse

Nous avons l'honneur de répondre qu'il n'y a ni dans la charte de la Cité de Montréal ni dans les règlements de cette dernière de disposition donnant autorité à la Ville

**Electric Bell placed on one of the poles belong-
ing to the Bell Telephone Co., near the
Cabstand at Viger Square.**

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Oct. 7th., 1907.

To the Chairman of the Road Committee.

Dear Sir,

Your letter dated the 2nd October instant, sent to the Chief City Attorney and annexed to the present report, having been submitted to us for our opinion, we beg to reply as follows to the question therein contained:

Question

Kindly let me know whether the City has the right to interfere with wires erected over public streets by the Bell Telephone Company?

Answer

By referring to the act of incorporation of the Bell Telephone Company of Canada, and its amendments, we can see that this Company was authorized, both by the Parliament of Canada and the Quebec Legislature, to construct, erect and maintain its telephone line along the sides of and across or under any streets, highways, etc., situated entirely within the limits of Canada, provided the said Company shall not interfere with the public right of travelling on or using such streets, etc., and provided that in cities, towns or incorporated villages, the said company shall not erect poles higher than 40 feet above the surface of the street, nor affix any wire less than 22 feet above the surface of the street; and provided further, that in all such cities, towns or incorporated villages, when telegraph poles are already erected, the Company shall not erect any poles along the same side of said street where such poles are already erected, without the consent of the Municipal Council having jurisdiction over the streets of the said cities, towns or incorporated villages.

The said Company was also authorized to manufacture telephones and other apparatus, in connection therewith as well as all accessories and other instruments used in the operating of a telegraph or telephone company, and such other instruments or electric tools which the said company might deem advisable to manufacture, purchase, etc.

Thus the Bell Telephone Company of Canada is possessed of such extensive powers that we are compelled to conclude that the City of Montreal has no right to interfere in the placing of electric wires which may or might be erected by said Company over the streets of the City, unless however, the traffic in said streets should be impeded; that the poles are more than 40 feet above the surface of said streets; that the wires are less than 22 feet above the surface of the street or finally, unless that the previous consent of Council had not been given, and that said Company would erect poles on the same side of the street where telegraph poles are already erected.

It appears besides in your letter, that an electric bell had been placed on one of the Company's poles, situated in front of Viger Hotel, and that the bell in question moved by means of an electric wire connected with the Viger Hotel, was intended to call cabman Max. Lapointe, when his services were required in said hotel. Concerning the said bell the following question was put to us:

Question

An electric bell has been placed on a telephone pole situated opposite the Viger Hotel and connected with said hotel by a wire, for the private use of cabman Max. Lapointe in responding to calls from said hotel.

Has the City the power to order the said bell and wire to be removed?

Answer

We beg to answer that there is neither in the Montreal City charter nor in the by-laws, any provision authorizing

d'ordonner que la cloche et le fil électrique ci-dessus soient enlevés.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Président, vos très humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les Avocats de la Cité).

**Police d'assurance de \$1,000 aux héritiers
de feu Joseph Laberge, pompier
de la Cité.**

DEPARTEMENT EN LOI,

Montréal, le 8 octobre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

Conformément à une résolution de votre Commission nous demandant de faire connaître le nom des héritiers légaux de feu Joseph Laberge, à qui le paiement ou indemnité de \$1,000 doit être fait, nous avons l'honneur de faire rapport comme suit:

D'après les recherches qui nous ont été fournies et qui sont attestées par des documents, le pompier Joseph Laberge est décédé sans testament et s'est marié sans contrat de mariage. Son épouse et un enfant mineur lui survivent; ce sont là les héritiers légaux connus et ils ont droit chacun à la moitié de cette somme. La veuve a été nommée tutrice à son enfant mineur. La quittance notariée devra être préparée et signée en conséquence.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les Avocats de la Cité).

**Commutation du chemin situé sur la partie du
territoire de la paroisse St-Laurent récem-
ment annexée à la Ville.—Commission
des Syndics des Chemins à
Barrières de Montréal.**

DEPARTEMENT EN LOI.

Montréal, le 8 octobre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

M. le greffier de la Cité, en sa qualité officielle, ayant demandé à quelles conditions la Commission des Syndics des Chemins à Barrières de Montréal serait disposée à commuter le chemin situé sur la partie du territoire de la paroisse St-Laurent, récemment annexée à la Ville, les conditions suivantes ont été imposées par ladite Commission, savoir:

1.—Toutes les clauses et conditions qui sont mentionnées dans les minutes d'une assemblée des Syndics de la Commission des Chemins à Barrières, tenue le 25 juin 1907;

2.—La partie du chemin en question, qui serait abandonnée à perpétuité à la Ville, est située sur le Chemin du Sault-au-Récollet, depuis les limites Nord de St-Louis du Mile-End jusqu'aux limites Nord de la partie du territoire de la Paroisse de St-Laurent, vis-à-vis le cimetière des Israélites, soit environ 1½ mille, suivant les informations que nous avons obtenues du secrétaire-trésorier de la Commission, M. L.-H. Sénécal, faisant un total d'environ \$6,000, à raison de \$4,000 par mille.

Si ces conditions sont acceptées, nous avisons votre Commission de faire un rapport en conséquence au Conseil, avec instructions au notaire et aux avocats de la Cité de préparer un acte notarié à cet effet, que Son Honneur le Maire

the City to order the said bell and electric wire to be removed.

We have the honor to be, Mr. Chairman, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

**Insurance Policy for \$1,000 to the legal heirs of
the late Joseph Laberge, Fireman
of the City.**

LAW DEPARTMENT,

Montreal, October 8th, 1907.

To the Chairman and Members of Finance Committee,

Gentlemen,

In pursuance to a resolution of your Committee asking us to let you know the names of the late Joseph Laberge's legal heirs, to whom the payment or indemnity of \$1,000 should be made, we beg to report as follows:

According to information given us and attested by documents, fireman Joseph Laberge died without leaving any will and had been married without a marriage contract. His wife, and a child under age, are his survivors; these are his known legal heirs and they have each the right to half of said sum. The widow has been appointed tutrix to her minor child. The notarial quittance should be prepared and signed accordingly.

We have the honor to be, gentlemen, your obedient servants,

L. J. ETHIER,
Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys.)

**Commutation of a Road, situated in that Part of
the Territory of the Parish of St. Laurent,
recently annexed to the City.—The
Montreal Turnpike Trust.**

LAW DEPARTMENT

Montreal, October 8th, 1907.

To the Chairman and Members of Finance Committee.

Gentlemen,

The City Clerk, in his official capacity, having asked, upon what conditions the Montreal Turnpike Trust would be disposed to commute the road situated in that part of the territory of the parish of St. Laurent, recently annexed to the City, the following conditions were imposed by said trust, to wit:

1.—All clauses and conditions mentioned in the minutes of a meeting of the Montreal Turnpike Trust, held the 25th of June, 1907;

2.—The part of the road in question, which would be ceded forever to the City, from the Northern limits of St. Louis du Mile-End to the Northern limits of that part of the territory of the parish of St. Laurent, opposite the Jewish cemetery, say about 1½ miles, according to information obtained from the secretary-treasurer of the Turnpike Trust, Mr. L. H. Sénécal, forming a total of about \$6,000 at the rate of \$4,000 per mile.

If the above conditions are accepted, we would advise your Committee to report to Council accordingly, and to give instructions to the notary and to the City Attorneys that they prepare a notarial deed thereon; that His Wor-

et le greffier de la Cité devront signer avec l'autorisation du Conseil.

Comme la saison est avancée, si la Ville ne voulait pas se servir de la pierre qui est déposée sur le terrain par la Commission, il faudrait en avertir cette dernière le plus tôt possible afin qu'elle puisse la faire transporter et l'utiliser ailleurs.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les avocats de la Cité.)

ship the Mayor and the City Clerk shall sign same with the consent of Council.

As the season is advanced, if the City is not ready to use the stone which has been laid on the land by the Trust, the said Trust should be advised of it, as soon as possible, in order that the Trust may have it taken away and used elsewhere.

We have the honor to be, gentlemen, your obedient servants,

L. J. ETHIER,

Chief City Attorney and Counsel,

(For the City Attorneys.)

DELIBERATIONS

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 2 octobre

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Lavallée, Stearns, David, Laviolette, Robillard et Mercier.

1.—M. L.-R. Montbriand, architecte, se présente devant la Commission et soumet des plans et devis pour la réfection de la caserne No. 20, à l'angle des rues Craig et Chenneville.

Résolu: Qu'une sous-commission, composée de MM. les échevins Lavallée, Robillard et Mercier, soient nommés aux fins d'examiner lesdits plans et devis, et que M. Montbriand soit prié de préparer un estimé du coût des travaux en question, et de présenter un rapport à la Commission.

2.—M. l'échevin White se présente devant la Commission au nom de M. L.-B. Tooke, et demande la permission d'ériger une machine et une chaudière à vapeur pour fins de buanderie se rattachant à une fabrique de chemises et de faux-cols.

Renvoyée à l'inspecteur des Edifices pour rapport.

3.—M. l'échevin Gallery se présente devant la Commission et soumet plusieurs questions au sujet du pouvoir éclairant des lampes et de la quantité de circuits employés dans la Ville.

Résolu: De prier le surintendant de préparer un rapport à ce sujet, pour la prochaine assemblée.

4.—M. l'échevin Bumbray, représentant le quartier Hochelaga, et MM. les échevins Houlé et Duquette, représentant le quartier Saint-Denis, se présentent devant la Commission et demandent que soient posés des lampes additionnelles dans leurs quartiers respectifs.

Le surintendant du service d'Eclairage soumet un rapport concernant les lampes additionnelles qui sont les plus nécessaires dans le quartier St-Denis.

Attendu qu'un certain nombre de lampes sont requises dans les différentes parties de la Ville, et surtout dans les quartiers St-Denis et Hochelaga, et attendu que la quantité de lampes additionnelles accordée pour l'année courante est déjà placée, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant d'autoriser la Commission à placer quinze (15) lampes à arc additionnelles ou l'équivalent en lampes incandescentes. Les dépenses à encourir de ce chef jusqu'au 31 décembre 1907 devant être prises à même la balance disponible de la déduction faite pour lampes défectueuses.

5.—Est de nouveau soumise la requête de M. G.-W. Faust, à l'effet d'ouvrir une cour à bois de sciage à l'angle des rues Ste-Catherine et Marlborough, quartier Hochelaga.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of meeting held the 2nd of October.

Present: Ald. Yates, chairman, Lavallée, Stearns, David, Laviolette, Robillard and Mercier.

1.—Mr. L. R. Montbriand, architect, appeared before the Committee and submitted plans and specifications for the reconstruction of No. 20 fire station, corner of Craig and Chenneville streets.

Resolved: That a sub-committee, composed of Ald. Lavallée, Robillard and Mercier, be appointed to examine the said plans and specifications, and that Mr. Montbriand be requested to prepare an estimate of same and that a report be made to the Committee.

2.—Ald. White appeared before the Committee, on behalf of Mr. L. B. Tooke, for permission to erect a steam engine and boiler for laundry purposes in connection with a shirt and collar manufactory.

Referred to the Building inspector for a report.

3.—Ald. Gallery appeared before the Committee and submitted several questions in reference to the illuminating power of lights furnished, and the number of circuits used in the City.

Resolved: That the superintendent be instructed to prepare a report for next meeting in this connection.

4.—Ald. Bumbray, of Hochelaga ward, and Ald. Houlé and Duquette, of St. Denis ward, appeared before the Committee and asked that additional lights be placed in their respective wards.

The superintendent of the Light department submitted a report concerning lights that are most urgently needed in St. Denis ward.

As a number of lights are required in different parts of the City, particularly in St. Denis and Hochelaga wards, and as the additional lamps granted for the current year are already located, it was

Resolved: That a report be made to Council asking that the Committee be authorized to place fifteen (15) additional arc lamps, or their equivalent, in incandescent lamps; the expenses of same, to the 31st of December 1907, to be charged to the available balance on hand deducted from lights which had not been burning.

5.—The petition from Mr. G. W. Faust, for permission to open a lumber yard, corner of Ste. Catherine and Marlborough streets, Hochelaga wards was again submitted.

M. R. Ouimet proteste contre l'octroi de cette permis-
sion.

Considérant qu'une contre-requête est soumise, il est
Résolu: De déposer cette requête sur le bureau, en atten-
dant des explications du requérant.

6.—Soumisés et lues les demandes suivantes:

(a) De M. C. Giguère, demandant qu'il lui soit permis
d'ériger une machine et une chaudière à vapeur de qua-
tre chevaux-vapeur au No. 775 de la rue Notre-Dame-Est,
quartier Papineau.

(b) De M. Eusèbe Blanchard, demandant la permission
de remiser et de vendre du bois de corde, du charbon, du
foin et du grain, sur le lot No 8 de la subdivision No. 631
de la rue Huntley, Village de la Côte St-Louis.

Renvoyée à l'inspecteur des Edifices.

7.—Sur proposition de M. l'échevin Lavallée,

Attendu que le contrat pour l'éclairage des rues, ruelles,
places publiques, etc., dans les limites de la Ville, expire
le 31 décembre 1908, il est

Résolu: Que cette Commission croit opportun d'attirer
l'attention du Conseil sur ce fait, et en conséquence recom-
mande que le Conseil prenne cette question en consi-
dération le plus tôt possible, et donne les instructions né-
cessaires afin de faire face, d'une manière efficace et aux
meilleures conditions possibles, aux besoins d'éclairage de
nos rues, etc., soit en demandant des soumissions, soit en
entamant des négociations avec la "Montreal Light, Heat
& Power Co." afin d'obtenir une extension des contrats ac-
tuels pour un certain temps, aux mêmes termes et condi-
tions que ceux d'aujourd'hui, et cette Commission recom-
mande que des instructions à ce sujet lui soient données
par ce Conseil, et qu'un rapport soit présenté au Conseil
en conséquence.

8.—Soumises les lettres suivantes:

(a) De M. Paul Goldschmidt *re* lampe à l'angle de la
rue Dowd et de la ruelle adjacente à sa propriété.

Renvoyée au surintendant de l'Eclairage avec prière de
faire rapport.

(b) De M. Geo.-E. Owens *re* fumée.

Renvoyée à l'inspecteur des Chaudières.

(c) De M. J. de Clercy *re* fumée et capacité d'une ma-
chine à vapeur.

Renvoyée à l'inspecteur des Chaudières.

(d) De M. J.-L. Goffet, ingénieur constructeur, *re* cons-
truction d'un édifice sur la rue Latour.

Renvoyée à l'inspecteur des Edifices.

(e) De M. T. Rawson Gardner, président du comité des
règlements de l'A. A. P. Q., *re* inspection des installations
électriques.

Sur proposition de M. l'échevin Mercier,

Attendu que la question soulevée par M. J.-R. Gardner
est à maintes reprises venue devant cette Commission, de
la part de corps publics importants, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recomman-
dant la nomination d'une Commission spéciale pour étudier
l'opportunité d'établir un bureau d'inspection des fils et
installations électriques.

8.—Soumis les rapports suivants du chef du service des
Incendies:

(a) *Re* Alcide Ducap, ingénieur de la caserne No. 22.

Question différée jusqu'à la prochaine assemblée.

(b) Recommandant de donner aux sous-chefs et au pour-
voyeur des uniformes d'automne.

Résolu: De donner instructions au pourvoyeur de se pro-
curer des prix pour la confection de ces uniformes, et
qu'un rapport soit présenté à la prochaine assemblée.

(c) Recommandant que les héritiers légaux de James
Gordon, pompier, décédé, reçoivent une indemnité de
\$1,000.

Résolu: De faire droit à cette recommandation, et de
présenter au Conseil un rapport en conséquence. Le tout
conformément à une résolution du Conseil, adoptée le 18
janvier 1875.

(d) *Re* construction d'un hôpital vétérinaire à l'angle de
la rue St-Denis et de l'avenue Laurier.

Les plans et devis préparés par l'inspecteur des Edifices
sont soumis, et il est

Résolu: De demander des soumissions par la voie des

Mr. R. Ouimet appeared before the Committee and pro-
tested against the granting of the permit.

Considering that a counter petition had also been sub-
mitted, it was

Resolved: That the application be laid on the table, to
await certain information from the applicants.

6.—Submitted and read the following applications:

(a) From Mr. C. Giguère, asking permission to erect a
steam engine and boiler of four (4) horse power at No.
775 Notre Dame street East, Papineau ward.

(b) From Mr. Euclide Blanchard, asking permission to
store and sell cord wood, coal, hay and grain, on lot No. 8,
subdivision 631 Huntley street, Côte St. Louis Village.

Referred to the Building inspector.

7.—On motion of Ald. Lavallée,

Whereas the contracts for the lighting of streets, lanes,
public places, etc., in the limits of the City, will expire on
the 31st of December 1908, it was

Resolved: That this Committee deem advisable to draw
the attention of Council to the subject and suggest that
the Council take without delay the question into considera-
tion, and give the necessary instructions so as to arrive at,
and in an effectual manner, and the best conditions possi-
ble, the needs of the lighting of our streets, etc., either by
asking for tenders or in entering into negotiations with
the Montreal Light, Heat & Power Co., in order to obtain
an extension of the present contract, for a certain period
on the same terms and conditions as the ones now existing
and recommend that instructions be given to the Fire
Committee, by Council in this connection, and that a re-
port be made to Council accordingly.

8.—Submitted the following letters:

(a) From Mr. Paul Goldschmidt, *re* light, corner of
Dowd street and the lane adjoining his property.

Referred to the Light superintendent for a report.

(b) From Mr. Geo. E. Owen *re* smoke.

Referred to the Boiler inspector.

(c) From Mr. J. de Clercy *re* smoke nuisance and capa-
city of steam engine.

Referred to the Boiler inspector.

(d) From J. L. Goffet, engineering-constructor, *re* cons-
truction of a building on Latour street.

Referred to the Building inspector.

(e) From Mr. T. Rawson Gardner, chairman of the
Building by-laws committee of the P. Q. A. A. *re* electric
inspector.

On motion of Ald. Mercier,

Whereas the question raised by Mr. T. Rawson Gardner,
has frequently been placed before this Committee, by im-
portant public corporations, it was

Resolved: That a report be made to Council recommend-
ing the nomination of a special Committee, in order to
study the advisability of establishing an inspection bureau
for the inspection of wires and electric installations.

8.—Submitted the following reports from the chief of the
Fire department:

(a) *Re* Alcide Ducap, engineer of No. 22 fire station.

Question deferred until next meeting.

(b) Recommending that sub-chiefs and the supply offi-
cer be furnished with fall uniforms.

Resolved: That the supply officer be instructed to get
prices for the making of said uniforms, and that a report
be made for next meeting.

(c) Recommending that the legal heirs of fireman James
Gordon, deceased, be granted an indemnity of \$1,000.

Resolved: That the request be acceded to, and a report
made to Council accordingly; the whole according to a
resolution of Council, adopted the 18th January 1875.

(d) *Re* construction of a veterinary hospital, corner of
St. Denis and Laurier avenue.

The plans and specifications prepared by the Building
inspector were submitted, and it was

Resolved: That tenders be advertised for; said tenders
to be received up to noon, Thursday, the 17th instant.

journaux, lesdites soumissions devant être reçues jusqu'à midi, jeudi, le 17 du courant.

(e) Recommandant la pose de bornes-fontaines dans diverses parties de la Ville, surtout dans les quartiers Ste-Cunégonde et St-Henri.

Résolu: De faire droit à cette demande et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

(f) Recommandant de demander un crédit additionnel de \$15,635 afin de continuer les travaux du service des Incendies.

Résolu: D'acquiescer à cette demande et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

(g) Recommandant que la "Montreal Light, Heat & Power Co." soit requise de faire les raccordements nécessaires au service du gaz à l'atelier situé à l'angle de la rue Ontario et de l'avenue Hôtel-de-Ville (en arrière de la caserne No. 6).

Résolu: Que la "Montreal Light, Heat & Power Co." soit requise d'exécuter les travaux en question.

(h) Recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$80 du crédit affecté au loyer du contremaître J. McGuire, et de l'appliquer à l'item du loyer de la caserne No. 21, pour huit mois, à compter du 1er mai jusqu'au 31 décembre 1907. Ce montant représente le coût additionnel du loyer de la caserne No 21.

Résolu: D'acquiescer à cette demande et de prier le contrôleur de la Ville d'agir en conséquence.

(i) Demandant de placer un avertisseur sur l'avenue Papineau, entre les rues Sherbrooke et Ontario.

Résolu: De faire droit à la demande du chef et de prier le surintendant du service des Alarmes d'incendie de s'y conformer.

10.—Soumis un rapport du surintendant de l'Eclairage au sujet de la qualité et de la pression du gaz dans la Ville.

Résolu: Que ce rapport soit reçu et que soit présenté au Conseil un rapport en conséquence.

L'assemblée s'ajourne alors jusqu'à vendredi, le 4 du courant, à dix heures a.m.

* * *

Assemblée ajournée tenue le 4 octobre

Sont présents : MM. les échevins Lavallée, David, Laviolette, Robillard et Mercier.

1.—En l'absence du président, sur proposition de M. l'échevin Lavallée, M. l'échevin Robillard occupe le fauteuil de la présidence.

2.—La sous-commission nommée *re* reconstruction de la caserne No 20, angle des rues Craig et Chenneville, fait rapport qu'elle a examiné les plans et devis et elle recommande qu'ils soient acceptés et que des soumissions soient demandées.

Résolu: Que le rapport soit reçu et que des soumissions soient demandées, lesdites soumissions devant être reçues jusqu'à midi, jeudi, le 17 du courant.

3.—Soumise une lettre du chef du service des Incendies informant la Commission qu'il a reçu une invitation d'assister à une convention de la "International Association of Fire Engineers", à Washington, les 8, 9, 10 et 11 octobre courant.

Attendu que le chef du service des Incendies et le surintendant des Alarmes d'incendie déclarent que des sujets d'un grand intérêt pour leurs services respectifs seront discutés à cette convention, il est

Résolu: D'accorder un congé de 10 jours au chef et au surintendant du service des Alarmes, à partir du 6 jusqu'au 16 du courant.

Il est aussi

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$250 des item suivants, et d'appliquer ce montant aux frais de la délégation à la convention des "Fire Engineers";

De la balance disponible du crédit affecté à la délégation du service des Alarmes (crédit accordé \$600, dépenses de la délégation \$450).	\$150
Du crédit affecté aux dépenses du service des Alarmes.	100
	\$250

(e) Recommending that hydrants be placed in different parts of the City; more particularly in Ste. Cunégonde and St. Henry wards.

Resolved: That the request be acceded to and a report be made to Council accordingly.

(f) Recommending that an additional appropriation of \$15,635 be granted in order to carry on the working of the Fire department.

Resolved: To accede to the request and a report made to Council accordingly.

(g) Recommending that the Montreal Light, Heat & Power Co., be requested to make the necessary connections for gas service at the work shop of the Fire department, situated corner of Ontario street and City Hall avenue, (rear of No. 6 fire station).

Resolved: That the Montreal Light, Heat & Power Co. be requested to do the work in question.

(h) Recommending that the sum of \$80 be varied from the appropriation of foreman J. McGuire's rental account, and applied to the item of "Rent for No. 21 fire station", for 8 months, from the 1st May to the 31st December 1907. The amount of \$80 represents the additional cost of rent for No. 21 fire station.

Resolved: That the request be acceded to, and that the City comptroller be instructed accordingly.

(i) Asking that a fire alarm box be placed on Papineau and Ontario streets.

Resolved: To accede to the chief's request and that the superintendent of the Fire Alarm department be instructed accordingly.

10.—Submitted a report from the superintendent of the Light department *re* quality and pressure of gas in the City.

Resolved: That the report be received and that a report made to Council accordingly.

The meeting then adjourned until Friday, the 4th inst., at 10 o'clock a.m.

* * *

Adjourned meeting held Friday, October 4th.

Present: Ald. Lavallée, David, Laviolette, Robillard and Mercier.

1.—In the absence of the chairman,

On motion of Ald. Lavallée, Ald. Robillard took the chair.

2.—The sub-committee *re* construction of No. 20 fire station, corner of Craig and Chenneville streets, reported that they had examined the plans and specifications, and recommend that they be accepted and tenders advertised for.

Resolved: That the report be received and tenders advertised for, said tenders to be received up to noon, Thursday, the 17th instant.

3.—Submitted a letter from the chief of the Fire department informing the Committee that he had received an invitation to attend a convention of the International Association of Fire Engineers, to be held in Washington, D.C., on October 8th, 9th, 10th and 11th.

Whereas the chief of the Fire department, and the superintendent of the Fire Alarm department declared that subjects of interest, concerning their respective department, would be debated, at the said convention, it was

Resolved: That ten days leave of absence be granted to both the chief and the superintendent of the Fire Alarm department, from the 6th to the 16th instant.

I was also

Resolved: That a report be made to Council recommending that the sum of \$250 be varied from the following items and be applied to the delegation to the convention of Fire Engineers:

From the balace available of appropriation for a delegation of the F. A. D., (appropriation granted \$600; expenses of delegation \$450) balance.	\$150
From the appropriation for repairs to F. A. D.	100
	\$250

Résolu: De prier le chef du service des Incendies de chercher un emplacement convenable où pourrait être installée une machine à vapeur mécanique pour incendies, devant servir dans la municipalité récemment annexée au Nord de la Ville.

Ajournement.

Z.-S. MELOCHE,
Secrétaire.

COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée du 4 octobre.

Sont présents: MM. les échevins Major, président, David, Duquette, Leclaire, Roy et Gallery.

1.—Les médecins-vétérinaires du département, MM. P. E. Maurice et Kannon, se présentent devant la Commission et demandent que leurs honoraires soient augmentés.

Résolu: Que le surintendant fasse rapport, pour la prochaine assemblée, s'il y a des fonds suffisants.

2.—Soumise et lue une lettre de M. Cléophas Aubry, demandant d'être remboursé de son salaire pour le temps qu'il a perdu pour cause de maladie.

Un certificat du docteur Charles St-Pierre accompagne ladite lettre.

Déposé sur le bureau.

3.—Soumise et lue une lettre de M. Arthur Leveillé, demandant d'être remboursé de son salaire pour le temps qu'il a perdu pour cause de maladie.

Un rapport du contremaître Villemaire accompagne ladite lettre.

Déposée sur le bureau.

4.—Soumise et lue une lettre de M. Joseph Séguin, demandant d'être remboursé de son salaire pour le temps qu'il a perdu pour cause de maladie.

Résolu: De lui payer son salaire pour le temps qu'il a perdu.

5.—Soumis et lu un rapport du surintendant, suggérant à la Commission d'opérer les virements suivants: Prendre \$50 sur l'item "Special garbage" et \$150 sur l'item "Tombeau en acier", soit \$200, et d'appliquer ce montant à l'item "Réparations et entretien."

Résolu: De faire rapport au Conseil en conséquence.

6.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation de vendre tout le fumier provenant des écuries du département.

7.—Soumise et lue une lettre de l'Union Nationale des Employés Civiques de la Cité de Montréal, demandant que les employés vidangeurs du département soient payés 29 cents de l'heure durant la journée de travail, et que cette journée soit de dix heures.

Déposée sur la table pour étude.

Ajournement.

J.-A. LEMAY,
Secrétaire.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 4 octobre.

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell, Molson et J.-B.-A. Martin.

REQUETES, ETC.

1.—De la Cie du Cinématographe, demandant la permission de maintenir la marquise déjà construite au-dessus du trottoir en face des Nos 65 et 67 de la rue Ste-Catherine-Est.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que ladite permission soit accordée, et qu'un bail soit préparé en conséquence.

4.—*Resolved:* That the chief of the Fire department be requested to look for a suitable location for the placing of a mechanical engine for fire purposes, in the newly annexed municipality, north of the City.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

INCINERATION COMMITTEE

Report of meeting held the 4th of October.

Present: Ald. Major, chairman, David, Duquette, Leclaire, Roy and Gallery.

1.—The veterinary surgeons of the department, Messrs. P. E. Maurice and Kannon, appeared before the Committee, and asked that their fees be increased.

Resolved: That a report be made by the superintendent, for the next meeting, as to whether there are sufficient funds to do this.

2.—Submitted a letter from Mr. Cléophas Aubry, asking that he be reimbursed his salary for time lost through sickness.

A certificate from Dr. Charles St. Pierre accompanied said letter.

Laid on the table.

3.—Submitted and read a letter from Mr. Arthur Leveillé, asking that he be reimbursed his salary for time lost through sickness.

A certificate from foreman Villemaire accompanied said letter.

Laid on the table.

4.—Submitted and read a letter from Mr. Joseph Séguin, asking that he be reimbursed his salary for the time he lost while he was sick.

Resolved: That he be paid his salary for the time lost.

5.—Submitted and read a report from the superintendent, suggesting to the Committee to vary the following sums: Take \$50 from item "Special garbage" and \$150 from item "Steel tumbrel", in all \$200, and apply said amount to item "Repairs and Maintenance."

Resolved: That a report be made to Council accordingly.

6.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That a report be made to Council for authority to sell all the manure from the department's stables.

7.—Submitted and read a letter from the "Union Nationale des Employés Civiques" of the City of Montreal, asking that the scavengers of the department be paid 29 cents per hour for a day's work, and that the day be ten hours.

Laid on the table for consideration.

Adjourned.

J. A. LEMAY,
Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 4th of October.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell, Molson and J. B. A. Martin.

PETITIONS, ETC.

1.—From the Cinématographe, asking permission to maintain the portico already erected over the sidewalk in front of Nos. 65 and 67, Ste. Catherine street East.

Resolved: That a report be made to Council recommending that, said permission be granted, and that a lease be prepared accordingly.

2.—De MM. J.-T. Morin & Cie, demandant que la rue Cuvillier, à partir de la rue Ontario jusqu'à la rue Duquette, soit macadamisée.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

3.—De la "Hassam Paving Company", au sujet du pavage posé sur la rue des Commissaires et sur le boulevard St-Laurent. Ladite compagnie informe la Commission que, si elle désire lui laisser faire un autre essai de son pavage, les travaux seront exécutés sous la direction de son surintendant et avec un rouleau à vapeur dont elle se sert pour ce genre de pavage aux Etats-Unis, et le mélange du sable avec le ciment se fera dans la proportion de deux pour un.

Déposée sur le bureau.

RAPPORTS

4.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction de trottoirs permanents (autres que le bois) dans les rues ci-après mentionnées suivant les articles 453 et 456 de la charte de la Ville telle qu'amendée; moitié du coût payable par les propriétaires intéressés et l'autre moitié par la Ville.

Localité	Coût
Rue St-Hubert, No 842	\$160
Rue Rivard, Nos 466 à 482	230
Rue Marie-Anne, côté Sud, entre Sanguinet et Drolet	298
Rue Mitcheson, côté Ouest, de 62 pieds au Sud de la rue Marie-Anne	50
	<hr/>
	\$738
Quote-part des propriétaires	\$369
Quote-part de la Ville	369
	<hr/>
	\$738

5.—*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer un rapport à l'effet d'inscrire comme ruelle publique, dans le répertoire des rues, la ruelle Providence, à partir de la rue De Montigny jusqu'aux limites Nord de ladite ruelle.

6.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit de \$21,000 à l'effet de paver, d'une manière permanente, la rue Rache, à partir de la rue St-Denis jusqu'au Parc La Fontaine, comme suit:

Rue Rachel, à partir de la rue St-Denis jusqu'à la rue St-Hubert	\$ 8,500
Rue Rachel, à partir de la rue St-Hubert jusqu'au Parc La Fontaine	12,500
	<hr/>
	\$21,000

7.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction d'un égout dans la rue Joliette, à partir de la rue Hochelaga jusqu'à la rue Sherbrooke.

8.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation de baisser le niveau des rues Darling, Davidson et Aywin, à partir de la rue Stadacona jusqu'à la rue Duquette. (M. l'échevin Giroux dissident).

9.—M. l'échevin N. Lapointe se plaint de l'état des réparations faites par la Ville au pavage en asphalté de la rue Notre-Dame, à partir de la rue Fulford vers l'Est.

10.—*Résolu*: Que M. Leprohon, ingénieur en charge de la confection des trottoirs permanents, soit requis de s'entendre avec la Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal, à l'effet de substituer des dalles de pierre Danforth aux dalles Eméritiques sur le côté Nord de la rue Notre-Dame, à partir de la voie du Grand Tronc jusqu'à la rue Beaudoin; et, de plus, de recevoir deux chars de dalles de pierre Danforth.

11.—Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: Que le Conseil soit invité à assister, le 15 octobre courant, à un essai de la machine Dubois pour nettoyer les égouts.

12.—*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à donner à M. O. Mandeville père, une commande de bordure de pierre pour un montant de \$995, à raison de 42c le pied linéaire.

13.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$1,856.89, du crédit affecté à l'achat des pavés en pierre pour le pavage de la rue Ste-Catherine, à partir de l'avenue Papi-

2.—From Messrs. J. T. Morin & Co., asking that Cuvillier street, from Ontario to Duquette street, be macadamized.

Referred to the City surveyor for report.

3.—From the Hassam Paving Company anent the paving laid on Commissioners street, and on St. Lawrence boulevard. The said company informed the Committee that, if they desire to let them make another test of their paving, the work will be supervised by their superintendent, and that a steam roller will be furnished the same as that which is used for similar kind of paving in United States; and that the mixing of sand with cement will be made two in one.

Laid on the table.

REPORTS.

4.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending the construction of permanent sidewalks (others than wooden) in the streets hereunder mentioned, in accordance with articles 453 and 456 of the City Charter, as amended; one-half payable by interested proprietors and one-half by the City:

Locality.	Cost.
St. Hubert street No. 842	\$160
Rivard street, Nos. 466 to 482	230
Marie-Anne street, South side, between Sanguinet and Drolet streets	298
Micheson street, West side, from 62 feet South of Marie-Anne street	50
	<hr/>
	\$738
Proprietors' share	\$369
City's share	369
	<hr/>
	\$738

5.—*Resolved*: That the City surveyor be instructed to prepare a report in order to inscribe as a public lane, in the street register, Providence lane, from De Montigny to the Northern limits of said lane.

6.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That a report be made asking that an appropriation of \$21,000 be voted for the permanent paving of Rachel street, from St. Denis street to La Fontaine Park, as follows:

Rachel street, from St. Denis to St. Hubert streets	\$8,500
Rachel street, from St. Hubert street to La Fontaine Park	12,500
	<hr/>
	\$21,000

7.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending the construction of a sewer in Joliette street, from Hochelaga to Sherbrooke street.

8.—*Resolved*: That a report be made to Council asking authority to lower the grade of Darling, Davidson and Aywin streets, from Stadacona to Duquette street. (Ald. Giroux dissenting).

9.—Ald. N. Lapointe complained of the state of repairs made by the City to the asphalt paving of Notre-Dame street, from Fulford street eastwards.

10.—*Resolved*: That Mr. Leprohon, engineer in charge of the construction of permanent sidewalks, be requested to confer with the "Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal", in order to substitute Danforth to Emeritic flagstones on the North side of Notre-Dame street, from the Grand Tronc Ry. track to Beaudoin street; and, moreover, to accept two cars of Danforth flagstones.

11.—On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That the City Council be invited to attend a test of the Dubois machine for the cleaning of sewers, on the 15th October instant.

12.—*Resolved*: That the City surveyor be authorized to order from Mr. O. Mandeville, sr., curbstone for a sum of \$995 at 42 cents per lineal foot.

13.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending to vary a sum of \$1,856.89 from appropriation voted for the purchase of stone pavings, for the Ste. Catherine street paving, from Papineau to De Lorimier ave-

neau jusqu'à l'avenue DeLorimier, et d'appliquer ledit montant au réparaage du pavage permanent de la rue Ste-Catherine, à partir de l'avenue Papineau jusqu'à l'avenue DeLorimier.

14.—Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que les crédits affectés au pavage permanent de la rue St-Jacques, à partir de la rue de la Montagne jusqu'à mi-chemin entre les rues Versailles et Lusignan, et à partir de mi-chemin entre les rues Versailles et Lusignan jusqu'à la rue des Seigneurs inclusivement, soient appliqués au pavage permanent du côté Sud de la rue St-Jacques, à partir de la rue Dominion jusqu'à la rue de la Montagne, et sur le côté Nord, à partir de la rue de la Montagne, vers l'Ouest, aussi loin que les fonds disponibles le permettront.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 4 octobre

Sont présents: MM. les échevins Payette, président, Sadler, L.-A. Lapointe, Guay, White et Houlé.

1.—Sont lus et adoptés les rapports et minutes des sous-commissions *re* Internement des Orphelins et des Aliénés, en date du 19 et du 26 septembre.

2.—A la demande de M. l'échevin Guay, il est

Résolu: De demander aux avocats de la Ville de quelle manière doivent être exécutées les obligations de la ville de St-Henri envers M. Fichaud, afin d'éviter les dommages dont il se plaint.

3.—Lue une lettre de l'Union des Briquetiers, concernant le paiement des gages des briquetiers employés par la Ville. Déposée sur le bureau.

4.—Lettre de M. Laurent, demandant un bonus de \$100 pour travaux supplémentaires.

Renvoyée à M. le président et au contrôleur de la Ville.

5.—Lettre de M. Patterson, demandant d'être nommé évaluateur; et de M. St-Amour, demandant une position dans le département de M. Chaussé.

Déposées sur le bureau.

6.—Lettre de M. Charpentier, paie-maitre du service de la Voirie, demandant qu'il lui soit permis de payer le même jour les hommes de son département, savoir le vendredi de chaque semaine.

Permission accordée.

7.—Lettre de l'évêque protestant du diocèse de Montréal *re* paiement des taxes.

Résolu: De l'informer que la question est soumise à la Commission de Législation.

8.—Lettre du Rév. Dr Hill *re* exemption de taxes, et opinion du Département en Loi à ce sujet.

Résolu: De renvoyer la question à la Commission de Législation avec recommandation, et d'en informer le Rév. Dr Hill.

9.—Demandes de MM. R. McDiarmid et C. Lajeunesse, pour positions.

Déposées sur le bureau.

10.—M. Robb informe la Commission des inconvénients qui résultent du retard apporté dans l'impression des rapports, et il suggère que le contrôleur et lui-même soient autorisés à faire exécuter l'impression et la reliure de leurs propres rapports annuels lorsqu'ils seront prêts, suivant la charte, après avis donné à la Commission de l'Hôtel de Ville.

Résolu: D'acquiescer à cette demande.

11.—M. L. Gendron, qui est malade, se plaint de ce que son salaire a été arrêté depuis le 15 avril dernier, bien qu'aucun avis ne lui ait été donné.

Résolu: De demander au trésorier de la Ville de faire rapport à ce sujet.

12.—M. O. Côté demande une position à l'Hôtel de Ville. Déposée sur le bureau.

nue, and apply said amount to repairing the Ste. Catherine street permanent paving, from Papineau to De Lorimier avenue.

14.—On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that appropriations voted for the permanent paving of St. James street, from Mountain to half-way between Versailles and Lusignan streets, and from half-way between Versailles and Lusignan streets to Seigneurs street inclusively, be applied to the permanent paving of the South side of St. James street, from Dominion to Mountain street, and, on the North side, from Mountain street westwards, as far as funds are available.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary

FINANCE COMMITTEE

Report of meeting held the 4th of October.

Present: Ald. Payette, chairman, Sadler, L. A. Lapointe, Guay, White and Houlé.

1.—Reports and minutes of the sub-committee on Orphans and Insane, of the 19th and 26th September, were read and adopted.

2.—At the demand of Ald Guay, it was

Resolved: To ask the City attorneys to say what should be done to fulfill the obligations of the City of St. Henry towards Mr. Fichaud and to avoid the damages which he complains of.

3.—Read a letter from "L'Union des Briquetiers" concerning the wages paid to bricklayers employed by the City.

Laid on the table.

4.—Letter of Mr. Laurent, asking for a bonus of \$100 for extra work.

Referred to the chairman and comptroller.

5.—Letters of Mr. Patterson, asking to be appointed assessor, and of Mr. St. Amour, asking for a situation in Mr. Chaussé's department.

Laid on the table.

6.—Letter of Mr. Charpentier, paymaster of Road department, asking to be allowed to pay the men of that department on the same day, viz: on Friday of each week.

Granted.

7.—Letter of the Protestant bishop of the diocese of Montreal *re* payment of taxes.

Resolved: To inform him that the question has been referred to the Legislation Committee.

8.—Letter of Rev. Dr. Hill *re* exemption from payment of taxes, and opinion of the Law Department on the subject.

Résolu: To refer the question to the Legislation Committee with recommendation, and to inform the Rev. Dr. Hill of such reference.

9.—Applications of Messrs. R. McDiarmid and C. Lajeunesse for appointments.

Laid on the table.

10.—Mr. Robb informed the Committee of the inconvenience caused by the delay in getting the annual reports printed, and suggested that he and the comptroller be authorized to have the printing and binding of their annual reports done when ready, in accordance with the Charter, but after having notified the City Hall Committee.

Resolved: To concur.

11.—Mr. L. Gendron, who is sick, complained that his salary had been stopped on the 15th of April last without having been notified.

Resolved: To ask the City treasurer to report on the question.

12.—M. O. Côté applied for an appointment in the City Hall.

Laid on the table.

13.—Lettre de la "Montreal Land and Improvement Co.", touchant la cession de certaines rues et le coût des égouts.

Résolu: De renvoyer cette lettre au Département en Loi et à la Commission de la Voirie.

14.—Résolution de la Commission de l'Hôtel de Ville au sujet de la maison d'école de Villera y.

Déposée sur le bureau.

15.—Lettre de M. John Barry *re* construction d'un égout dans la rue Ste-Catherine.

Résolu: De demander au service de la Voirie de faire rapport sur tous les égouts nécessaires pour éviter des dommages.

16.—Lettre de M. Ethier *re* expropriation de la rue Notre-Dame-Ouest.

Déposée sur le bureau.

17.—Lettre du "Montreal Foundling Baby Hospital", demandant une subvention.

Renvoyée à la Commission des Crédits.

18.—Lettre de M. Gobeil à M. le président au sujet de l'agrandissement projeté de l'hôtel des postes au-dessus de la ruelle Fortification.

Résolu: De renvoyer cette lettre à la sous-commission composée de MM. les échevins Sadler et Lapointe et d'en informer M. Gobeil.

19.—Lettre de M. E. Taillefer, au nom du gouvernement, demandant qu'on lui permette d'examiner les livres de la Corporation se rattachant aux amendes perçues par le trésorier de la Ville.

Résolu: D'autoriser le trésorier de la Ville à acquiescer à la demande de M. Taillefer et de faire rapport à ce sujet.

20.—M. Robb dépose devant la Commission un mémoire concernant le département des évaluateurs.

Résolu: De prendre ce mémoire en considération lors du vote des crédits.

21.—Lettre de M. Hammel, au sujet des taxes *re* expropriation de la ruelle Saint-David.

Renvoyée au trésorier de la Ville.

22.—Soumis un rapport de la Commission de la Voirie au sujet de l'expropriation de la ruelle Saint-David.

Résolu: De prier le Département en Loi de préparer un rapport sur ladite expropriation, de dire ce qui devrait être fait et comment devait s'effectuer le paiement.

23.—Lettre de la "Pringle Company", *re* bornes-fontaines de Saint-Henri.

Résolu: De prier le Département en Loi de dire si le contrat projeté s'applique dans l'espèce.

24.—Lettre du Département de la Milice *re* Ile Sainte-Hélène.

Question différée jusqu'à la prochaine assemblée.

25.—L'affaire Aylwin et l'opinion du Département en Loi s'y rattachant étant prises en considération, il est

Résolu: D'autoriser le Département en Loi à demander à M. Aylwin paiement du montant stipulé au rôle, et de suggérer que la Ville devrait en retour payer le terrain dont elle a pris possession.

26.—En réponse à une demande de crédits de la Commission de l'Aqueduc, pour l'achat de charbon, il est

Résolu: De prier la Commission de dire quelle est la quantité de charbon dont elle a besoin pour terminer l'année.

27.—Lue une opinion du Département en Loi recommandant le paiement de \$100 à Madame Emily McDonald pour exécuter l'obligation contractée par la ville de Saint-Henri envers Madame McDonald *re* expropriation d'un terrain lui appartenant.

Résolu: De souscrire à cette opinion et de présenter au Conseil un rapport recommandant que le Maire et le greffier de la Ville soient autorisés à signer l'acte d'arrangement et la quittance suggérés par l'avocat en chef de la Ville.

28.—M. Robb soumet l'état de la caisse du 19 septembre au 3 octobre:

Recettes	\$102,636
Chèque de P. McGovern	50,000
Pourcentage sur les recettes du "Montreal Street Railway"	214,395
	<hr/>
	\$367,031

13.—Letters from the Montreal Land & Improvement Company, in connection with the cession of certain streets, and the charges for sewers.

Resolved: To refer the same to the Law Department and Road Committee.

14.—Resolution of the City Hall Committee *re* school house of Villera y.

Laid on the table.

15.—Letter from Mr. John Barry *re* construction of a sewer in Ste. Catherine street.

Resolved: To ask Road department to report on all sewers necessary so as to avoid damages.

16.—Letter from Mr. Ethier *re* Notre Dame street West expropriation.

Laid on the table.

17.—Letter from the Montreal Foundling and Baby Hospital, asking for a grant.

Referred to the Committee on appropriations.

18.—Letter of Mr. Gobeil to the chairman *re* proposed erection of post office extension over Fortification lane.

Resolved: To refer the same to the sub-committee composed of Aldermen Sadler and Lapointe, and to inform Mr. Gobeil of this reference.

19.—Letter from Mr. E. Taillefer, acting on behalf of the government, asking to be allowed to examine the books of the City in connection with the fines collected by the City treasurer.

Resolved: To authorize the City treasurer to acquiesce in the application of Mr. Taillefer and to report on the matter.

20.—Mr. Robb laid before the Committee a memo on the Assessing department.

Resolved: To consider the same together with the appropriations.

21.—Letter from Mr. Hammill in connection with the taxes *re* expropriation of St. David's lane.

Referred to the City treasurer.

22.—Submitted a report of the Road Committee concerning the expropriation of St. David's lane.

Resolved: To ask the Law Department to report on said expropriation, and to say how it could be done and paid for.

23.—Letter from the Pringle Company *re* hydrants in St. Henry.

Resolved: To ask the Legal Department to report and to say whether the proposed contract applies to such a case.

24.—Letter from the Militia Department *re* Ste. Helen's Island.

Consideration deferred till next meeting.

25.—The Aylwin affair, and the opinion of the Law Department on the matter, being considered, it was

Resolved: To authorize the Law Department to ask that Mr. Aylwin pay the amount stipulated in the roll, and to suggest that the City in return pay for the land which the City took possession of.

26.—In answer to a demand for money made by the Water Committee to purchase coal, it was

Resolved: To ask the Committee to say what quantity of coal is required by their department to finish the year.

27.—Read an opinion of the Law Department recommending the payment of \$100 to Mrs. Emily McDonald, to fulfill the obligation contracted by the ex-city of St. Henry towards said Mrs. McDonald, *re* expropriation of a piece of land belonging to her.

Resolved: To concur and to report to Council recommending the authorizing of the Mayor and the City Clerk to sign a deed of agreement, and quittance, as suggested by the chief City attorney.

Submitted by Mr. Robb a statement of cash from Sept. 19th to Oct. 3rd.

Receipts	\$102,636
P. McGovern's cheque	50,000
Percentage on St. Ry. earnings	214,395
	<hr/>
	\$367,031

Soutiré le 19 septembre	\$ 60,638	
Déboursés	189,957	
Obligations retirées	76,161	
		\$326,756
En caisse aux banques		\$ 40,275

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 7 octobre

Son Honneur le Maire H.-A. Ekers occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Lévy, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson.

REQUETES, ETC.

- 1.—De M. L.-B. Tooke, à l'effet d'ériger une machine à vapeur au No 31 de la Côte du Beaver Hall.
- 2.—De MM. Foisy, Larose & Roy, à l'effet d'ériger une machine à vapeur au No. 1845 de la rue Christophe-Colomb.
- 3.—De contribuables de la rue Concorde, s'opposant à l'érection d'une écurie dans ladite rue par la "S. Carsley Co."
- Renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Eclairage.
- 4.—Du "Daily Times" (Londres) offrant d'annoncer la Ville de Montréal.
- Renvoyée à la Commission de l'Hôtel de Ville.
- 5.—Du secrétaire-trésorier de Notre-Dame-des-Neiges, au sujet du projet de règlement d'annexion de ladite municipalité.
- 6.—Du Département en Loi, répondant aux questions qui lui ont été posées par M. l'échevin Robinson, le 27 septembre.
- 7.—Du Département en Loi au sujet du changement de nom de la rue Bertrand.
- 8.—Du Département en Loi, répondant à certaines questions qui lui ont été posées par M. l'échevin Lévy, le 27 septembre.
- 9.—De M. l'échevin Larivière, répondant à certaines questions qui lui ont été posées par M. l'échevin Robinson, le 30 septembre *re* Créolite.
- Déposées aux archives.
- 10.—Du Département en Loi, au sujet de la demande de la "Montreal & Southern Counties Railway Co." *re* localisation de sa voie entre Montreal et St-Lambert.
- Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est
- Résolu:* Que MM. les échevins Payette, Sadler et J.-B.-A. Martin représentent, à cette occasion, la Ville à Ottawa, le 15 du courant.

ACTES

- 11.—Arrangement entre la Ville et la Banque Molson.
- 12.—Transaction entre la Ville et la succession C.-H. Létourneux.
- 13.—Arrangement entre la Ville et Thomas Robertson & Co.
- 14.—Permissions accordées par la Ville, pour le maintien de marquises, à
 - (1) Geo. Desjardins,
 - (2) Dame Guilbert,
 - (3) Chambre de Commerce du District de Montréal,
 - (4) Ad. Payne,
 - (5) Art. Ladouceur,
 - (6) J.-W. Guérin,
 - (7) Elie Noël,
 - (8) L. Larue,

Overdraft Sept. 19th.	\$ 60,638
Disbursements.	189,957
Bonds retired.	76,161
	\$326,756

Cash in banks. \$ 40,275
Adjourned.
L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY COUNCIL

Report of special meeting held the 7th October.

His Worship the mayor H. A. Ekers, Esq., in the chair.

Present: Aldermen Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Lévy, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy and Molson.

PETITIONS, ETC.

- 1.—From L. B. Tooke, to erect a steam engine at No. 31 Beaver Hall Hill.
- 2.—From Foisy, Larose & Roy, to erect a steam engine at No. 1845 Christopher Columbus street.
- 3.—From ratepayers of Concord street, objecting to the erection of a stable on said street by the S. Carsley Co.
- Referred to Fire and Light Committee.
- 4.—From "Daily Times" (London), offering to advertise Montreal.
- Referred to City Hall Committee.
- 5.—From secretary treasurer Notre-Dame-des-Neiges, anent the draft by-law to annex said municipality.
- 6.—From Law Department, replying to questions put by Ald. Robinson on the 27th September.
- 7.—From Law Department, anent change of name of Bertrand street.
- 8.—From Law Department, replying to certain questions put by Ald. Lévy, on the 27th September.
- 9.—From Ald. Larivière, replying to certain questions put by Ald. Robinson, on the 30th September *re* Créolite.
- Filed of record.
- 10.—From Law Department, anent application of Montreal & Southern Counties Railway Co. to locate their line between Montreal and St. Lambert.
- On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was
- Resolved:* That Ald. Payette, Sadler and J. B. A. Martin represent the City at Ottawa, on this occasion, on the 15th inst.

DEEDS.

- 11.—Agreement between the City and the Molson's Bank.
- 12.—Transaction between the City and Estate C. H. Létourneux.
- 13.—Agreement between the City and Thomas Robertson & Co.
- 14.—Permits for the continuation of marquises by the City to:
 - (1) Geo. Desjardins.
 - (2) Dame Guilbert.
 - (3) "Chambre de Commerce du District de Montréal".
 - (4) Ad. Payne.
 - (5) Art. Ladouceur.
 - (6) J. W. Guérin.
 - (7) Elie Noël.
 - (8) L. Larue.

- (9) Pierre Giguère,
- (10) Donat Laurin,
- (11) J.-B. Letendre,
- (12) V. Viau,
- (13) A. Boyer & Frère,
- (14) Sparrow Theatrical Amusement Co.
- (15) W. Monteith,
- (16) Dominion Square Land Co.
- (17) Henry Birks & Sons.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que ces actes soient approuvés et que Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville soient autorisés à les signer au nom de la Ville.

AVIS DE MOTIONS

15.—De M. l'échevin Molson, à l'effet de changer le nom de la rue Bertrand en celui de Gain.

16.—De M. l'échevin Lavoilette, à l'effet de changer le nom de la rue Bertrand en celui de Cartier.

17.—De M. l'échevin Ward, à l'effet d'acheter la "Montreal Water & Power Co."

18.—De M. l'échevin M. Martin, à l'effet d'amender le règlement No 299 *re pain*.

RAPPORTS

19.—De la Commission des Finances, à l'effet de notifier la "Montreal Water & Power Co." de poser des conduites d'eau dans certaines rues.

20.—De la Commission des Finances, à l'effet de régler la réclamation de Dame Emily McDonald.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin L.-A. L. OINTE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

21.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$1,000 pour parachever l'égout de la rue Dufferin.

22.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie qui demande des crédits pour parachever les égouts des rues Ste-Marie et Dageais.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

23.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de l'Aqueduc qui demande l'expropriation d'un certain terrain attenant à l'aqueduc.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

24.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission d'Hygiène et de Statistiques qui demande un crédit de \$500 pour acheter de la formaline.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

25.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de permettre au Cinématographe de maintenir une marquise.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin GIROUX, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés; et que Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville soient autorisés à signer au nom de la Ville un contrat en conséquence.

26.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$1,856.89.

27.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement de \$500.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin MOLSON, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

28.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement de \$2,659.50.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin GIROUX, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté. (M. l'échevin Mercier dissident).

- (9) Pierre Giguère.
- (10) Donat Laurin,
- (11) J. B. Letendre.
- (12) V. Viau.
- (13) A. Boyer & Frère.
- (14) Sparrow Theatrical Amusement Co.
- (15) W. Monteith.
- (16) Dominion Square Land Co.
- (17) Henry Birks & Sons.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said deeds be approved of and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

MOTIONS.

15.—By Ald. Molson, to change the name of Bertrand street to Gain street.

16.—By Ald. Lavoilette, to change the name of Bertrand street to Cartier street.

17.—By Ald. Ward, to acquire the Montreal Water and Power Co.

18.—By Ald. M. Martin, to amend by-law No. 299 *re bread*.

REPORTS.

19.—From Finance Committee, to notify the Montreal Water & Power Co. to lay mains in certain streets.

20.—From Finance Committee, to settle the claim of Dame Emily McDonald.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

21.—From Finance Committee, concurring in the report of the Road Committee for an appropriation of \$1,000 to complete Dufferin street sewer.

22.—From Finance Committee, concurring in the report of the Road Committee for appropriations to complete sewers in St. Mary and Dagenais streets.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

23.—From Finance Committee, concurring in the report of the Water Committee to expropriate certain land adjoining the aqueduct.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. CLEARIHUE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

24.—From Finance Committee, concurring in the report of the Hygiene and Statistics Committee for an appropriation of \$500 to purchase formaline.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. DAGENAIS, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

25.—From Road Committee, to allow the "Cinématographe" to maintain a marquise.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. GIROUX, it was

Resolved: That said report be received and adopted and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign a notarial agreement accordingly.

26.—From Road Committee, to vary \$1,856.89.

27.—From Road Committee, to vary \$500.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. MOLSON, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

28.—From Road Committee, to vary \$2,659.50.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. GIROUX, it was

Resolved: That said report be received and adopted. (Ald. Mercier dissenting).

29.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de changer la désignation du pavage de la rue St-Jacques.

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin J.-B.-A. MARTIN,

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

M. l'échevin DAGEAIS, appuyé par M. l'échevin TURNER, propose en

Amendement: Que les mots suivants soient ajoutés audit rapport: "A condition, cependant, que ledit pavage soit fait en blocs de scorie" et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin NAULT, appuyé par M. l'échevin J.-B.-A. MARTIN, propose en

Sous-amendement: Que les mots suivants soient ajoutés audit rapport: "Que la rue St-Jacques soit pavée en al-phalte Bermudez ou en béton Hassam", et que, ainsi amendé, le dit rapport soit adopté.

Le Conseil se partage sur ledit sous-amendement:

Pour: J.-B.-A. Martin, Nault, M. Martin, Marin et Roy—5.

Contre: Payette, Larivière, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, Lévy, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Robinson, Ward, Séguin, Lévesque, Houlé, Guay, David et Molson—29.

Ledit sous-amendement est ainsi négatif.

M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, propose de nouveau en

Sous-amendement: Que ledit rapport soit renvoyé de nouveau à la Commission de la Voirie, à l'effet d'obtenir un état établissant l'étendue du pavage projeté, le matériel devant être employé et la dépense à encourir, le tout certifié par l'inspecteur de la Ville.

Ledit sous-amendement étant mis aux voix, il est affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence. (MM. les échevins Martin, Giroux, Nault et Dagenais dissidents).

30.—De la Commission de la Voirie, demandant des crédits:

(1) de \$300 pour préparer de nouveaux plans du quartier Saint-Denis;

(2) de \$738 pour la construction de trottoirs permanents;

(3) de \$2,082 pour la construction de trottoirs permanents;

(4) de \$21,000 pour paver la rue Rachel, et

(5) pour construire un égout dans la rue Joliette, et

(6) pour prolonger l'égout de la rue Boyer.

Renvoyé à la Commission des Finances.

31.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement de \$2,500 pour paver la rue DeLévis.

32.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement de \$1,100, pour niveler la rue St-Léon.

Questions différées à la demande de M. l'échevin Payette.

33.—De la Commission de Police, au sujet de la lettre de la "Good Templars Association" re vente de boissons le dimanche.

34.—De la Commission de Police, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$600.

Sur proposition de M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin SEGUIN, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

35.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet d'envoyer une délégation à Washington.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin MERCIER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

36.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, au sujet de la qualité et de la pression du gaz.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin MERCIER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et déposé aux archives.

37.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de nommer une Commission spéciale re bureau d'inspection électrique.

29.—From Road Committee, to change the paving of St. James street.

Ald. LARIVIERE moved, seconded by Ald. J. B. A. MARTIN,

"That said report be received and adopted.

Moved in amendment by Ald. DAGEAIS, seconded by Ald. TURNER,

"That the following words be added to said report: "Conditionally, however, that said pavement be done with scoria blocks" and that so amended, said report be adopted.

And a debate arising,

Moved in sub-amendment by Ald. NAULT, seconded by Ald. J. B. A. MARTIN,

"That the following words be added to said report: "Said pavement to be laid in Bermudez asphalt or in Hassam concrete" and that, so amended, said report be adopted."

The Council divided on said sub-amendment:

Yeas: J. B. A. Martin, Nault, M. Martin, Marin and Roy—5.

Nays: Payette, Larivière, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Labrecque, Turner Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, Lévy, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Robinson, Ward, Séguin, Lévesque, Houlé, Guay, David and Molson—29.

So it passed in the negative.

Moved in further sub-amendment by Ald. PAYETTE, seconded by Ald. CLEARIHUE,

"That said report be referred back to the Road Committee for a statement showing the extent of the proposed pavement, the material to be used and the expense to be incurred, the whole to be certified by the City Surveyor.

Said sub-amendment being put, it was carried and

Resolved: Accordingly. (Ald. M. Martin, Giroux, Nault and Dagenais dissenting).

30.—From Road Committee, for appropriations of:

(1) \$300 for new plans of St. Denis ward.

(2) \$738 to construct permanent sidewalks.

(3) \$2,082 to construct permanent sidewalks.

(4) \$21,000 to pave Rachel street.

And

(5) To construct a sewer in Joliette street.

(6) To extend Boyer street sewer.

Referred to Finance Committee.

31.—From Road Committee, to vary a sum of \$2,500 to pave De Lévis street.

32.—From Road Committee, to vary a sum of \$1,100 to grade St. Léon street.

Consideration deferred at the request of Ald. Payette.

33.—From Police Committee, anent letter of Good Templars' Association re sale of liquor on Sunday.

34.—From Police Committee, to vary a sum of \$600.

On motion of Ald. PROULX, seconded by Ald. SEGUIN, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

35.—From Fire and Light Committee, to send a delegation to Washington, D. C.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. MERCIER, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

36.—From Fire and Light Committee, anent the quality and the pressure of gas.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. MERCIER, it was

Resolved: That said report be received and filed of record.

37.—From Fire and Light Committee, to appoint a special committee re electrical inspection bureau.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin MERCIER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté et que la dite Commission spéciale se compose de MM. les échevins Payette, Sadler, Molson, Robillard, Lavallée ainsi que des proposeur et secondéur.

38.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, recommandant que des bornes-fontaines soient placées dans diverses parties de la Ville.

Ordonné: De renvoyer ce rapport aux Commissions de l'Aqueduc et des Finances.

39.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, demandant des instructions *re* éclairage des rues.

M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE,

Propose: Que ledit rapport soit reçu et que la Commission des Incendies et de l'Eclairage soit autorisée à demander des soumissions pour l'éclairage public des rues, des parcs, des squares et des autres propriétés immobilières appartenant à la Ville.

M. l'échevin Payette soulève un point d'ordre, alléguant que ledit rapport ne peut être pris en considération, attendu qu'il n'est pas conforme aux dispositions de la règle 97.

Son Honneur le Maire déclare qu'il partage l'avis de M. l'échevin Payette, et il ajoute qu'il consultera néanmoins le Département en Loi sur ce point, une autre séance du Conseil devant avoir lieu dans quelques jours.

40.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet:

(1) D'opérer le virement de \$225 pour la pose des lampes à arc additionnelles;

(2) De payer \$1,000 aux héritiers de feu John Gordon, pompier;

(3) D'obtenir un crédit de \$15,635.

Renvoyé à la Commission des Finances.

41.—De la Commission de l'Aqueduc, à l'effet d'opérer le virement de \$13,000 pour la pose de conduites d'eau dans Rosemont.

M. l'échevin CLEARIHUE, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS,

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

Et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'échevin LEVESQUE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté, à condition, cependant, que lesdits travaux soient exécutés à la journée.

42.—De la Commission de l'Incineration, à l'effet d'être autorisée à vendre le fumier du département.

43.—De la Commission de l'Incineration, à l'effet d'opérer le virement de montants de \$50 et de \$150.

Sur proposition de M. l'échevin MAJOR, appuyé par M. l'échevin ROY, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

44.—De la Commission de l'Incineration, à l'effet d'acheter une certaine lisière de terrain sur la rue Fullum.

Question différée à la demande de M. l'échevin Séguin.

45.—De la Commission des Marchés, à l'effet d'opérer le virement de certains item de ses crédits.

Sur proposition de M. l'échevin DUQUETTE, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, il est

Résolu: Que le Conseil s'ajourne maintenant jusqu'à mercredi prochain, le 9 du courant, à 3 heures p.m. pour continuer le présent ordre du jour.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Geffier-adjoint de la Ville.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. MERCIER, it was

Resolved: That said report be received and adopted and that said special Committee be composed as follows: Ald. Payette, Sadler, Molson, Robillard, Lavallée, with the mover and secondéur.

38.—From Fire and Light Committee, recommending that hydrants be placed in different parts of the City.

Ordered: To be referred to the Water and Finance Committees.

39.—From Fire and Light Committee, for instructions *re* lighting of streets.

Ald. YATES moved, seconded by Ald. LAVALLEE,

That said report be received and that the Fire and Light Committee be authorized to call for tenders for the public lighting of the streets, parks, squares and other real estate belonging to the City.

Ald Payette raised a point of order contending that said report could not be considered inasmuch as the same did not comply with the provisions of Rule 97.

His Worship the Mayor declared that he was of the same opinion as Ald. Payette, adding that he would, nevertheless, consult the Law Department thereon, as another meeting of Council was to be held within the next few days.

40.—From Fire and Light Committee:

(1) To vary \$225 for additional arc lamps.

(2) To pay \$1,000 to heirs of late fireman John Gordon.

(3) For \$15,635.

41.—From Water Committee, to vary \$13,000 to lay water pipes in Rosemont.

Ald. CLEARIHUE moved, seconded by Ald. DAGENAIS, That said report be received and adopted.

And a debate arising,

On motion of Ald. LEVESQUE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said report be adopted conditionally, however, that said work be performed by day work.

42.—From Incineration Committee, to sell the manure of the department.

43.—From Incineration Committee, to vary sums of \$50 and \$150.

On motion of Ald. MAJOR, seconded by Ald. ROY, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

44.—From Incineration Committee, to purchase a certain piece of land on Fullum street.

Consideration deferred at the request of Ald. Séguin.

45.—From Market Committee, to vary certain items of their appropriation.

On motion of Ald. DUQUETTE, seconded by Ald. N. LAPOINTE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. CLEARIHUE, it was

Resolved: That the Council do now adjourn until Wednesday next, the 9th instant, at 3 o'clock p. m. to continue the present order of the day.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

COMMISSION DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée ajournée du 8 octobre

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président, Turner, Dagenais, Lévesque, Marin, Nault et Gadbois.

1.—Soumise et lue une lettre de la "Titus-Fitzgerald Co." renvoyée par le Conseil à cette Commission, à l'effet de fournir l'eau à la Ville au moyen de puits artésiens.

Après quelque discussion, il est

Résolu: De renvoyer la lettre au surintendant afin qu'il obtienne de plus amples renseignements sur l'offre en question.

2.—Lues des lettres de MM. J.-L. Goffette et G. Clavel, demandant de l'emploi dans la construction de la nouvelle conduite.

Déposées sur le bureau.

3.—Soumise et lue une lettre de MM. Babcock & Wilcox, offrant de vendre au service de l'Aqueduc une chaudière à vapeur qu'ils ont en magasin et qui conviendrait à la station des pompes du bas niveau.

Déposé sur le bureau.

4.—*Résolu:* D'autoriser le surintendant à demander des soumissions pour nouvelles chaudières à vapeur, pavillon des chaudières et cheminée à la station des pompes de bas niveau.

5.—La question de la pose de tuyaux à Rosemont étant prise en considération.

M. l'échevin Dagenais

Propose: Que le surintendant soit prié de poser la conduite maîtresse à Rosemont avant de poser sur la rue Sainte-Catherine-Ouest, la conduite de 12" dépendant du haut niveau.

Ladite proposition est affirmativée. (M. l'échevin Clearihue dissident).

6.—A la suggestion du secrétaire, il est

Résolu: De rembourser à MM. J.-O. Labrecque & Cie la balance (\$625) retenue sur leur dépôt effectué relativement au contrat pour la fourniture du charbon, une quantité suffisante de charbon ayant été livrée pour justifier ce remboursement.

7.—*Résolu:* De payer M. Victor Boisvert, commis au pavillon des roues, au taux de \$650 par année.

8.—Soumises et lues des lettres de MM. J.-O. Labrecque & Cie et de L. Cohen & Son, par lesquelles ils consentent à ce que M. Pelletier, auditeur et contrôleur de la Ville, examinent dans leurs livres les comptes de M. Duval.

Résolu: De prier le contrôleur de la Ville d'examiner, dans les livres desdites maisons, les comptes de M. Duval et de faire rapport à cette Commission quant aux dates, livraisons, etc., se rapportant auxdits comptes. (MM. les échevins Lévesque et Gadbois dissidents).

Ajournement.

FRANK DOWD,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée ajournée du 9 octobre

Son Honneur le maire H.-A. Ekers occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson.

ACTE

1.—Main levée d'une hypothèque en faveur de M. Jean Malo, effaçant l'hypothèque sous No 57. 382 M. E.

WATER COMMITTEE

Report of adjourned meeting held the 8th of October.

Present: Ald. Clearihue, chairman, Turner, Dagenais, Lévesque, Marin, Nault and Gadbois.

1.—Submitted and read a letter from the Titus-Fitzgerald Co., referred by the Council to the Water Committee, offering to supply the City with water by means of artesian wells.

After some discussion it was

Resolved: To refer the communication to the superintendent to obtain further information in regard to the offer.

2.—Read letter from Messrs. J. L. Goffette and G. Clavel, asking for employment in connection with the new conduit.

Laid on the table.

3.—Submitted and read a letter from Messrs. Babcock & Wilcox, offering to sell the department a steam boiler that they have in stock and which would be suitable for the Low Level service.

Laid on the table.

4.—*Resolved:* To authorize the superintendent to call for tenders for new boilers, boiler house and chimney, for the Low Level Pumping station.

5.—The question of laying pipes in Rosemount being taken up, Ald. Dagenais

Moved: That the superintendent be requested to lay the main to Rosemount before laying the 12" High Level main on Ste-Catherine St. West.

The motion was carried. (Ald. Clearihue dissenting).

6.—On the advice of the secretary, it was

Resolved: To refund Messrs. J.-O. Labrecque & Co., \$625 on account of the balance of their deposit retained in connection with coal contract, a sufficient amount of coal having been delivered to warrant the above refund.

7.—*Resolved:* To pay Mr. Victor Boisvert, clerk at the wheel house, at the rate of \$650 per annum.

8.—Submitted and read letters from Messrs J. O. Labrecque & Co., and L. Cohen & Son, expressing their willingness to allow Mr. Pelletier, the City auditor and comptroller, to examine Mr. Duval's accounts in their books.

Resolved: That the City comptroller be asked to examine Mr. Duval's accounts in the above firms' books and report to the Committee, as to dates, deliveries, etc., in said accounts. (Ald. Lévesque and Gadbois dissenting).

Adjourned.

FRANK DOWD,
Secretary.

CITY COUNCIL

Report of adjourned special meeting held the 9th Oct.

His Worship the Mayor H. A. Ekers, Esq., in the chair.

Present: Aldermen Payette, Larivière, Proulx, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy and Molson.

DEED.

1.—Main-levée of a mortgage in favor of Jean Malo, radiating mortgage under No. 57,382 M. E.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, il est

Résolu: Que ledit acte soit approuvé et que Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville.

INTERROGATOIRES

2.—Interrogations sur faits articulés dans une cause portant le No 65, C. S. M., dans laquelle Michael Minoque est demandeur et la Cité de Montréal défenderesse.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de répondre comme suit:

- A la 1ère interrogation.—Oui.
- A la 2e interrogation.—Non.
- A la 3e interrogation.—Non.
- A la 4e interrogation.—Non.
- A la 5e interrogation.—Non.

3.—Interrogations sur faits articulés dans une cause portant le No. 2994, C. S. M., dans laquelle Thos. Donovan est demandeur et la Cité de Montréal défenderesse.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de répondre comme suit:

- A la 1ère interrogation.—Oui.
- A la 2e interrogation.—Non.
- A la 3e interrogation.—Non.
- A la 4e interrogation.—Non.
- A la 5e interrogation.—Non.
- A la 6e interrogation.—Non.
- A la 7e interrogation.—Non.
- A la 8e interrogation.—Non.

ORDRE DU JOUR.

M. l'échevin LEVESQUE, appuyé par M. l'échevin MERCIER,

Propose: Que le 49me ordre du jour soit maintenant pris en considération.

M. l'échevin GIROUX, appuyé par M. l'échevin PAYETTE, propose en

Amendement: Que le 3ème ordre du jour soit maintenant pris en considération.

Et un débat s'engageant, la proposition principale est retirée, du consentement du Conseil.

L'amendement étant mis aux voix, il est affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

4.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2e et 3e lectures un règlement à l'effet d'amender le règlement No 266 pour réduire la taxe de l'eau.

Ledit règlement est en conséquence lu pour la première fois.

Sur proposition de M. l'échevin ROY, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE, il est

Résolu: De prier les avocats de la Ville de répondre aux questions suivantes:

"1.—Dans le cas où la Cité de Montréal diminuerait le prix de l'eau fournie aux citoyens par son aqueduc, quelle serait la position des citoyens des quartiers où l'eau est fournie par la "Montreal Water & Power Co."? Est-ce que la même réduction sera faite par ladite Compagnie?"

"2.—Dans le cas contraire, dire s'il faudra demander, par une requête, à ladite Compagnie de réduire ses taux ou indiquer tout autre moyen pour être mis sur un même pied d'égalité."

Sur proposition de M. l'échevin GIROUX, appuyé par M. l'échevin PAYETTE, il est

Résolu: Que la règle 79 soit suspendue et que le règlement maintenant devant le Conseil soit lu une deuxième et une troisième fois.

M. l'échevin WARD, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE,

Propose: Que, avant de prendre en considération la question de la réduction projetée, le principe de cette réduction soit décidé.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. CLEARIHUE, it was

Resolved: That the same be approved of and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

INTERROGATORIES.

2.—Interrogatories on articulated facts in a case bearing No. 65, S. C. M., in which Michael Minoque is plaintiff and the City of Montreal, defendant.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to reply as follows to said interrogatories:

- To the 1st interrogatory.—Yes.
- To the 2nd interrogatory.—No.
- To the 3rd interrogatory.—No.
- To the 4th interrogatory.—No.
- To the 5th interrogatory.—No.

3.—Interrogatories on articulated facts in a case bearing No. 2994, S. C. M., in which Thos. Donovan is plaintiff and the City of Montreal, defendant.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to reply as follows to said interrogatories:

- To the 1st interrogatory.—Yes.
- To the 2nd interrogatory.—No.
- To the 3rd interrogatory.—No.
- To the 4th interrogatory.—No.
- To the 5th interrogatory.—No.
- To the 6th interrogatory.—No.
- To the 7th interrogatory.—No.
- To the 8th interrogatory.—No.

ORDER OF THE DAY.

Ald. LEVESQUE moved, seconded by Ald. MERCIER,

"That the 49th order of the day be now taken up."

Moved in amendment by Ald. GIROUX, seconded by Ald. PAYETTE,

"That the 3rd order of the day be now taken up."

And a debate arising,

The main motion was withdrawn with the consent of the Council.

The amendment being put, it was carried and

Resolved: Accordingly.

And in pursuance thereof.

4.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 266, for a reduction in the water rate.

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. Roy, seconded by Ald. N. LAPOINTE, it was

Resolved: That the City Attorneys be requested to reply to the following questions:

1. In the event of the City of Montreal reducing the rate for water supplied by its water-works to the citizens, what would be the position of the citizens in the wards where the water is supplied by the Montreal Water & Power Co.? Will the same reduction be made by the said company?

2. If not, will it be necessary to request, by a petition, the said Company to reduce its rates, or what other means will have to be taken in order that the citizens in the aforesaid wards may be placed on an equal footing?

On motion of Ald. GIROUX, seconded by Ald. PAYETTE, it was

Resolved: That Rule 79 be suspended and that the by-law now before the Council be read a second and third time.

Ald. WARD moved, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE,

"That before considering the reductions proposed, the principle of the reduction be first decided."

M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin STEARNS, propose en

Amendement: Que l'étude du présent règlement soit différée et que le trésorier de la Ville soit prié de préparer un rapport et un état établissant:

1o. Quelle diminution sur le revenu de la Ville entraînerait cette réduction.

2o. Quelle suggestion il serait prêt à faire pour combler le déficit que causerait cette réduction?

3o. Quel est le montant de la taxe de l'eau perçu sur le rôle de 1906.

4o. Les montants dus et non perçus sur ce rôle.

5o. Le coût de la perception de la taxe d'eau.

M. l'échevin Payette soulève un point d'ordre, alléguant que, aux termes de la règle 52, la proposition principale et l'amendement sont hors d'ordre.

M. le président de l'assemblée décide que cette question peut être prise en considération par le Conseil.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Payette, Larivière, Duquette, Sadler, Lévy, Stearns, DeSerres, Mercier, Gadbois, Ward, Houlé, Guay, David, Roy, Molson—15.

Contre: Proulx, Clearihue, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Bumbray, Lavallée, L. A. Lapointe, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Laviolette, Robinson, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque—22.

Ledit amendement est ainsi négativé.

La proposition principale étant mise aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Payette, Larivière, Proulx, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy—32.

Contre: Clearihue, Sadler, DeSerres, Ward, Molson—5.

Ledit proposition est ainsi affirmative.

La section 1 dudit règlement étant lue,

M. l'échevin MERCIER, appuyé par M. l'échevin HOULE,

Propose: Que la section 1 soit biffée et remplacée par la suivante:

"Section 1. La cédule *Tarif des prix de l'eau*, dans ledit règlement No. 266, est par les présentes amendée en en retranchant tous les paragraphes en entier.

"Nonobstant toute disposition à ce contraire contenue dans tout règlement de la Cité, l'imposition de la taxe ou prix de l'eau est par les présentes abolie pour les fins domestiques."

Le Conseil se partage sur cette proposition.

Pour: Sadler, Gallery, Mercier, Lévesque, Houlé—5.

Contre: Payette, Larivière, Proulx, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Bumbray, Lavallée, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, David, Roy, Molson—33.

Ledit proposition est ainsi négativée.

La section 1 est alors agréée telle qu'imprimée.

Sur ce M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE,

Propose: Que la section suivante soit ajoutée au projet de règlement maintenant devant le Conseil:

"Section ... La cédule *Tarif des prix de l'eau*, dans ledit règlement No. 266, est amendée en en retranchant le paragraphe intitulé "*Magasins, Boutiques, Bureaux, etc*," et en lui substituant le suivant:

"*Magasins, Boutiques, Bureaux, etc., etc.* Un taux uniforme de 4% par an sur le loyer annuel est présentement imposée, comme prix de l'eau, sur chaque maison, partie de maison ou logement occupé comme magasin, boutique, bureau, entrepôt, manufacture ou autres place d'affaire."

Et un débat s'engageant,

Ledit proposition étant mise aux voix, elle est affirmative, et il est

Résolu: En conséquence. (M. l'échevin Roy dissident).

Moved in amendment by Ald. LEVY, seconded by Ald. STEARNS,

"That consideration of the present by-law be deferred and that the City Treasurer be instructed to prepare a report and a statement showing:

(1) What decrease in the City's revenue such reduction would entail;

(2) What suggestion he would be prepared to offer to make up the deficit which would result from such reduction;

(3) What is the amount of the water rates collected on the 1906 roll;

(4) The amounts uncollected and due on said roll;

(5) The cost of collecting the water rates.

Ald. Payette raised a point of order contending that, in view of Rule 52, both the main motion and the amendment were out of order.

The presiding member ruled that the same could be considered by the Council.

Said amendment being put, the Council divided:

Yeas: Payette, Larivière, Duquette, Sadler, Stearns, Lévy, DeSerres, Mercier, Gadbois, Ward, Houlé, Guay, David, Roy and Molson—15.

Nays: Proulx, Clearihue, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Bumbray, Lavallée, L. A. Lapointe, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Laviolette, Robinson, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin and Lévesque—22.

So it passed in the negative.

The main motion being put, the Council divided:

Yeas: Payette, Larivière, Proulx, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David and Roy—32.

Nays: Clearihue, Sadler, DeSerres, Ward and Molson—5.

So it passed in the affirmative.

Section 1 of said by-law being read,

Ald. MERCIER moved, seconded by Ald. HOULE,

"That section 1 be struck and replaced by the following:

"Section 1.—The schedule tariff of water rates, in said by-law No. 266, is hereby amended by striking therefrom all the paragraphs in full. Notwithstanding all contrary provisions in any by-law, the levying of the water rate or tax is hereby abolished, in the case of domestic purposes."

The Council divided thereon:

Yeas: Sadler, Gallery, Mercier, Lévesque and Houlé—5.

Nays: Payette, Larivière, Proulx, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Bumbray, Lavallée, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, David, Roy and Molson—33.

So it passed in the negative.

Section 1 was then agreed to as printed.

Ald. L. A. LAPOINTE thereupon moved, seconded by Ald. LECLAIRE,

That the following section be added to the draft of by-law now before the Council. "Section — The schedule: Tariff of water rates, in said by-law No. 266, is amended by striking out the paragraph thereof entitled "Stores, Shops, Offices, etc., etc." and substituting therefor the following:

"Stores, Shops, Offices, etc., etc. A uniform rate of 4% per annum on the assessed yearly rental is hereby imposed as the water rate for each house, part of a house or tenement occupied as a store, shop, office, warehouse, manufacture or other place of business."

And a debate arising,

Said motion being put, it was carried and

Resolved: Accordingly. (Ald. Roy dissenting.)

M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin L.-A. LA-POINTE,

Propose: Que la section suivante soit ajoutée au projet de règlement maintenant devant le Conseil:

"Section ... Le paragraphe intitulé "Hôtels, Auberges, Restaurants," dans la cédule du tarif des prix de l'eau, dans ledit règlement No 266, tel qu'amendé par le règlement No 284, est biffé et remplacé par le suivant:

"Hôtels, Auberges, Restaurants: Un taux uniforme de 10% par an sur le loyer annuel porté au rôle d'évaluation est présentement imposé, comme prix de l'eau, sur tous les locataires ou occupants d'un hôtel, d'une auberge ou d'un restaurant.

"Mais en ce qui concerne les hôtels et les restaurants dont le loyer est évalué à \$1,000 ou plus, et qui sont pourvus d'au moins vingt chambres pour loger les voyageurs, la consommation d'eau sera constatée au moyen d'un compteur et payée au même taux que pour les distilleries, brasseries, etc."

Ladite proposition étant mise aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Payette, Larivière, Proulx, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, L.-A. Lapointe, Lévy, Leclair, Giroux, Mercier, O'Connell, Gadbois, Robinson, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, David, Molson—28.

Contre: Clearihue, Dagenais, Gallery, DeSerres, N. Lapointe, Ward, Roy—7.

Ladite proposition est ainsi affirmative, et il est

Résolu: En conséquence.

La section 2 étant lue, elle est amendée en y ajoutant les mots "vingt-cinq dollars (\$25.00)" après les mots "taux de" dans la quatrième ligne de ladite section, et, ainsi amendée, elle est agréée.

Sur ce, M. l'échevin MERCIER, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE,

Propose: Que la section suivante soit ajoutée au projet de règlement maintenant devant le Conseil:

"Section ... Le paragraphe de la cédule du tarif des prix de l'eau, intitulé "Cabinets d'Aisance", dans ledit règlement No 266, est biffé et le suivant lui est substitué:

"Cabinets d'Aisance.

"Les cabinets d'aisance devront être conformes aux dispositions du règlement concernant la plomberie.

Par année.

"Pour chaque cabinet d'aisance dans tout magasin, boutique ou manufacture.	\$4.00
"Pour chaque bureau, suite de bureaux, étude ou autre place d'affaires.	1.00

"Cette taxe de \$1.00 sera prélevée sur chacun des occupants portés au rôle d'évaluation comme tels, une société régulièrement enregistrée ne comptant que comme un seul individu, quel que soit le nombre des personnes en faisant partie.

"Chaque cabinet d'aisance où l'eau s'écoule continuellement.	\$15.00
--	---------

Et un débat s'engageant, ladite proposition étant mise aux voix, le Conseil se partage:

Pour: L.-A. Lapointe, Lévy, Mercier, Gadbois, Lévesque, Houlé—6.

Contre: Payette, Proulx, Clearihue, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, Leclair, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, White, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Roy, Molson—25.

Ladite proposition est ainsi négative.

Son Honneur le Maire ayant quitté la salle du Conseil, M. l'échevin Proulx, maire-suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.

M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE,

Propose: Que la section suivante soit ajoutée après la section 2 du projet de règlement maintenant devant le Conseil:

"Le paragraphe intitulé "Distilleries, brasseries, etc."

Ald. PROULX then moved, seconded by Ald. L. A. LA-POINTE,

That the following section be added to the draft of by-laws now before the Council:

Section — The paragraph entitled "Hotels, Taverns, Restaurants", in the schedule: Tariff of water rates, in said by-law No. 266, as amended by by-law No. 284, is struck out and replaced by the following:

"Hotels, Taverns, Restaurants.

"A uniform rate of 10% per annum on the assessed yearly rental is hereby imposed as the water rate on all tenants or occupants of a hotel, tavern or restaurant.

"Provided that for hotels and restaurants the assessed rental of which is \$1,000 or over, and which are provided with at least twenty furnished rooms for the accommodation of travellers, water shall be charged by meter and paid for at the same rate as distilleries, breweries, etc."

Said motion being put,

The Council divided thereon:

Yeas: Payette, Larivière, Proulx, Duquette, Major, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, L. A. Lapointe, Lévy, Leclair, Giroux, Mercier, O'Connell, Gadbois, Robinson, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, David and Molson—28.

Nays: Clearihue, Dagenais, Gallery, DeSerres, N. Lapointe, Ward and Roy—7.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

Section 2 being read, it was amended, by adding the words "twenty-five dollars (\$25.00)" after the words "rate of" in the fourth line thereof, and so amended, it was agreed to.

Ald. MERCIER thereupon moved, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE,

That the following section be added to the draft of by-law now before the Council:

"Section — The paragraph of schedule: Tariff of Water Rates, entitled "Water Closets", in said by-law No. 266, is struck out and the following substituted therefor:

"Water closets.

"The water closets must be in conformity with the provisions of the plumbing by-law.

For each water closet in every store, shop or manufactory	\$4.00
For each office, suite of offices, study or other place of business	1.00

This charge of \$1.00 shall be collected from each of the occupants assessed as such; a firm regularly registered counting as one individual, whatever may be the number of the partners of the said firm.

For each water closet wherein the water shall run continuously, \$15.00."

And a debate arising,

Said motion being put,

The Council divided:

Yeas: L. A. Lapointe, Lévy, Mercier, Gadbois, Lévesque and Houlé—6.

Nays: Payette, Proulx, Clearihue, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, Leclair, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, White, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Roy and Molson—25.

So it passed in the negative.

His Worship the Mayor, having left the Council chamber, Ald. Proulx, acting mayor took the chair.

Ald. SADLER thereupon moved, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE,

That the following section be added after section 2 in the draft of by-law now before the Council:

"The paragraph, entitled "Distilleries, breweries, etc."

de la cédule du tarif des prix de l'eau est biffé et remplacé par le suivant:

"Distilleries, Brasseries, etc., etc.

"Les distilleries, brasseries, teintureriers, compagnies de chemin de fer, ateliers de photographie et d'imprimerie, hôtels, buanderies, ainsi que les collèges, séminaires, pensionnats, couvents, hôpitaux, asiles, académies, maisons d'industrie et de réforme devront être approvisionnés au moyen de compteurs, et l'eau sera fournie à un taux uniforme de \$1.00 le mille pieds cubes. Dans tous les cas où un compteur aura été placé par la Cité, le prix de l'eau ne devra pas être moindre que celui qui aurait été payé en prenant le loyer annuel pour base de calculs."

Et un débat s'engageant, ladite proposition étant mise aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Clearihue, Sadler, Bumbray, Lavallée, L.-A. Lapointe, Lévy, Leclaire, Giroux, Mercier, Gadbois, Robinson, J.-B.-A. Martin, M. Martin, Lévesque, Molson—15.

Contre: Payette, Larivière, Proulx, Dagenais, Labrecque, Turner, DeSerres, N. Lapointe, O'Connell, Ward, Nault, Séguin, Marin, Houlé, Roy—15.

Ladite proposition est ainsi négativée.

M. l'échevin GADBOIS, appuyé par M. l'échevin LEVESQUE,

Propose: Que la section suivante soit ajoutée au projet de règlement maintenant devant le Conseil: "La taxe de \$1.00 imposée sur chaque bain, dans les maisons d'habitation, est abolie."

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: Clearihue, Turner, Sadler, L.-A. Lapointe, Lévy, Leclaire, Mercier, Gadbois, Nault, M. Martin, Lévesque—11.

Contre: Payette, Larivière, Proulx, Robillard, Bumbray, Lavallée, DeSerres, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Séguin, Marin, Houlé, Roy—17.

Ladite proposition est ainsi négativée.

La section 3 étant alors lue, elle est amendée en y ajoutant les mots suivants "et deviendra en force le premier jour de mai prochain (1908)" et, ainsi amendée, elle est agréée.

Ledit règlement est alors lu pour la deuxième fois.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin ROBINSON, il est

Résolu: Que le trésorier soit prié de préparer, pour la prochaine séance, un rapport indiquant (prenant le rôle de 1906 comme base) ce que l'ancien tarif de l'eau était susceptible de produire en capital et ce que le nouveau tarif aurait produit pour la même année.

AVIS DE MOTION

M. l'échevin Ward donne avis de motion qu'il demandera la reprise en considération du vote émis sur la proposition de M. l'échevin Sadler, à l'effet d'amender le projet de règlement *re* réduction de la taxe de l'eau.

ROUTINE.

M. l'échevin Lavallée soumet une lettre de M. J.-O. Bousquet, qui se plaint de la fourniture de l'eau et demande des dommages à ce sujet.

Renvoyée à la Commission des Finances.

M. l'échevin Larivière demande la prise en considération de certaine affaire de routine.

M. l'échevin Payette fait remarquer que la clause 289 de la charte défend de prendre aucune nouvelle affaire en considération lors d'un ajournement du Conseil.

M. le président de l'assemblée décide que le Conseil, vu cette disposition de la charte, ne peut légalement prendre en considération aucune nouvelle affaire.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Greffier-adjoint de la Ville.

of the schedule of tariff of water rates is struck and replaced by the following:

Distilleries, breweries, etc.

"Distilleries, Breweries, Dye Houses, Railways, Printing and Photographic establishments, Hotels, Laundries also colleges, seminaries, boarding schools, nunneries, hospitals, Asylams, academies, house of industry and reformatories shall be supplied by meter and water shall be charged at a uniform rate of \$1.00 per thousand cubic feet.

"In all cases where the City shall have placed a meter, the amount collected for water shall not be less than that would have been charged had the rate been fixed by taking as a basis the annual rent."

And a debate arising,
Said motion being put,

The Council divided:

Yeas: Clearihue, Sadler, Bumbray, Lavallée, L. A. Lapointe, Lévy, Leclaire, Giroux, Mercier, Gadbois, Robinson, J. B. A. Martin, M. Martin Lévesque Molson—15.

Nays: Payette, Larivière, Proulx, Dagenais, Labrecque, Turner, DeSerres, N. Lapointe, O'Connell, Ward, Nault, Séguin, Marin, Houlé, Roy—15.

So it passed in the negative.

Ald. GADBOIS thereupon moved, seconded by Ald. LEVESQUE,

That the following section be added to the draft of by-law now before the Council:

"The tax of \$1.00 imposed on each bath, in dwelling-houses, is abolished."

The Council divided thereon:

Yeas: Clearihue, Turner, Sadler, L. A. Lapointe, Lévy, Leclaire, Mercier, Gadbois, Nault, M. Martin, Lévesque—11.

Nays: Payette, Larivière, Proulx, Robillard, Bumbray, Lavallée, DeSerres, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Séguin, Marin, Houlé, Roy—17.

So it passed in the negative.

Section 3 being then read, the same was amended by adding thereto the following words: "and shall come into force on the 1st day of May next (1908)" and so amended it was agreed to.

Said by-law as amended was then read a second time.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

Resolved: That the City treasurer be requested to prepare, for next meeting, a report showing (taking the 1906 roll as a basis) the amount which the old tariff of water rates could have yielded in capital and the amount which the new tariff would have yielded for the same year.

NOTICE OF MOTION.

Ald. Ward gave notice of motion for the reconsideration of the vote taken on the motion of Alderman Sadler to amend draft of by-law *re* reduction of water rates.

ROUTINE.

Ald. Lavallée submitted a letter from Mr. J. O. Bousquet, complaining of the water supply and asking damages on this account.

Referred to Finance Committee.

Ald. Larivière asked that certain routine business be considered.

Ald. Payette pointed out that clause 289 of the City Charter prevented any new business being brought up or considered at an adjourned meeting of the Council.

The presiding member decided that the Council could not in view of this provision of the Charter, legally consider or dispose of any new business.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. CLEARIHUE,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE MENSUELLE DU 14 OCTOBRE

ORDRE DU JOUR

REGLEMENTS

1. 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bonnes mœurs. (Lapointe, L.-A.)
2. 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour permettre à la Cie du chemin de fer des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville. (J.-B.-A. Martin)
3. 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues. (Yates).
4. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
5. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* fonds de retraite pour les employés municipaux. (Gadbois).
6. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 50. (Larivière).
7. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 340. (Larivière).
8. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie des Tramways d'établir un transbordeur de charbon. (Larivière).

MOTIONS

9. *Gadbois*.—Pour une règle du Conseil *re* droit de demander que l'étude des rapports qui sont présentés soit différée.
10. *Dagenais*.—Pour amender le règlement No. 268.

REGLEMENTS

11. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur le parc Crémazie. (Houlé).
12. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur la rue du Palais. (Houlé).

MOTIONS

13. *Dagenais*.—Pour amender le règlement No. 318.
14. *Nault*.—Pour qu'aucun privilège exclusif ne soit accordé pour la fourniture de l'électricité.
15. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des manœuvres.
16. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des charretiers.

CAHIER DE CHARGES

17. Cahier de charges pour la fourniture du gaz.

MOTION

18. *Martin, M.*—Pour amender la règle No. 122.

REGLEMENTS

19. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour permettre à la Cie des Tramways de construire un tunnel sous la rue Notre-Dame. (N. Lapointe).
20. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 240. (Leclaire).

RAPPORTS

21. *Voirie*.—Au sujet du changement des lignes homologuées des rues Champlain et autres.
22. *Incendies et Eclairage*.—Soumettant un cahier des charges pour l'éclairage à l'électricité.

MOTIONS

23. *Lévy*.—Pour amender les règlements Nos. 296 et autres.
24. *Gadbois*.—*Re* forces hydrauliques dans un certain rayon.
25. *Gadbois*.—*Re* conduits souterrains.
26. *Proulx*.—Pour réglementer la construction des édifices sur l'avenue Esplanade et sur d'autres rues.
27. *Labrecque*.—Pour amender le règlement No. 308.
28. *Proulx*.—Pour amender le règlement No. 30 concernant le pain.

CITY COUNCIL

MONTHLY MEETING OF THE 14th OF OCTOBER

ORDER OF THE DAY.

BY-LAWS

1. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* good morals. (Lapointe, L. A.)
2. 2nd and 3rd reading of a by-law to allow Southern Counties Railway to enter the City. (J. B. A. Martin).
3. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Dorchester street and on other streets. (Yates).
4. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
5. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* pension fund for civic employes. (Gadbois.)
6. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Larivière).
7. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 340. (Larivière).
8. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the M. S. R. Co. to erect a coal conveyor.—(Larivière).

MOTIONS

9. *Gadbois*.—For a Rule of Council *re* right to call "Next Meeting."
10. *Dagenais*.—To amend by-law No. 268.

BY-LAWS.

11. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Crémazie Park. (Houlé).
12. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Palais Street. (Houlé).

MOTIONS.

13. *Dagenais*.—To amend by-law No. 318.
14. *Nault*.—That no exclusive contract be granted for electricity.
15. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of laborers.
16. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of carters.

SPECIFICATION.

17. Specification for the supply of gas.

MOTION

18. *Martin, M.*—To amend rule No. 122.

BY-LAWS

19. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow M. S. Ry. Co. to construct a tunnel under Notre-Dame Street. (Lapointe, N.)
20. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 240. (Leclaire).

REPORTS

21. *Road*.—Anent the alteration of homologated lines of Champlain and other streets.
22. *Fire and Light*.—Submitting specification for electric lighting.

MOTIONS

23. *Lévy*.—To amend by-law No. 296 *et al.*
24. *Gadbois*.—*Re* water powers within certain radius.
25. *Gadbois*.—*Re* underground conduits.
26. *Proulx*.—To regulate buildings on Esplanade avenue and other streets.
27. *Labrecque*.—To amend by-law No. 308.
28. *Proulx*.—To amend by-law No. 30 concerning bread.

29. *Nault.*—Pour amender le règlement No. 266 *re* perception de la taxe de l'eau.

REGLEMENT

30. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 34. (Yates).

MOTION

31. *Lapointe, L. A.*—Pour un règlement *re* taxes et pour abroger certains règlements.

RAPPORT

32. *Voirie.*—Pour effacer les lignes homologuées des rues DeFleurimont et Comte.

MOTIONS

33. *Labrecque.*—Pour amender les règles du Conseil 86 et 122.

34. *Payette.*—Pour un règlement à l'effet de contracter certains emprunts.

RAPPORT

35. *Hotel de Ville.*—Pour publier les projets de règlements dans la *Gazette Municipale*.

MOTIONS

36. *Lévesque.*—Pour abroger la résolution *re* emprunt.

37. *Lavallée.*—Pour annexer Notre-Dame-de-Grâces.

REGLEMENT

38. 3ème lecture d'un règlement à l'effet d'annexer Notre Dame des Neiges. (Lavallée).

RAPPORTS

39. *Voirie.*—Pour permettre à la Cie des Tramways de Montréal d'exploiter une ligne sur la route du Terminal

40. *Hygiène et Statistiques.*—Pour protester la Montreal Water & Power Co.

MOTION

41. *Larivière.*—Pour amender le règlement No. 210 *re* Cie. des Tramways.

REGLEMENTS

42. 2ème et 3ème lect. res d'un règlement à l'effet d'empêcher que les voitures lourdes circulent dans certaines rues. (Lévy).

43. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 333 concernant la paix publique. (Proulx).

RAPPORT.

44. *Voirie.*—Pour donner un avis à la Cie " Dominion Transport " de démolir un certain bâtiment.

MOTIONS

45. *Lévesque.*—Pour demander des soumissions pour la fourniture du gaz et de l'électricité

46. *Gadbois.*—Pour amender la section 34 du règlement No. 270 concernant la voirie.

47. *Nault.*—Pour amender le règlement No. 210 *re* Cie des Tramways.

REGLEMENTS

48. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J. Coristine de poser un tuyau à travers la rue St-Nicolas. (White).

49. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J.-H. Nault de fournir la lumière, le calorique et la force motrice. (Lapointe, L. A.)

50. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à G. DeSerres de fournir la lumière et la force motrice. (Lapointe, L. A.)

51. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No 266 de manière à réduire la taxe de l'eau. (Giroux)

52. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 296. (Duquette).

53. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bibliothèque publique. (Mercier).

29. *Nault.*—To amend by-law No. 266 *re* collection of the water rates.

BY-LAW

30. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 34. (Yates).

MOTION.

31. *Lapointe, L. A.*—For a by law *re* taxes and to repeal certain by-laws.

REPORT.

32. *Road.*—To erase homologated lines of DeFleurimont and Comte streets.

MOTIONS.

33. *Labrecque.*—To amend rules of Council 86 and 122.

34. *Payette.*—For a by-law to effect certain loans.

REPORT.

35. *City Hall.*—To publish draft by-laws in *Municipal Gazette*.

MOTIONS

36. *Lévesque.*—To repeal resolution *re* loan.

37. *Lavallée.*—To annex N. D. de Grâces.

BY-LAW.

38. 3rd reading of a by-law to annex Notre Dame des Neiges. (Lavallée).

REPORTS

39. *Road.*—To allow M. S. Ry Co. to operate a line on Terminal route.

40. *Hygiene and Statistics.*—To protest Montreal Water & Power Co.

MOTION

41. *Larivière.*—To amend by-law No. 210 *re* M. S. Ry. Co.

BY-LAWS.

42. 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit heavy traffic in certain streets. (Levy.)

43. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 333 *re* public peace. (Proulx).

REPORT.

44. *Road.*—To notify Dominion Transport Co. to demolish a certain building.

MOTIONS.

45. *Lévesque.*—To call for tenders for the supply of gas and electricity.

46. *Gadbois.*—To amend section 34 of by-law No. 270 concerning streets, etc.

47. *Nault.*—To amend by-law No. 210 *re* M. S. Ry. Co.

BY-LAWS

48. 1st, 2nd 3rd reading of a by-law to allow J. Coristine to lay a pipe across St. Nicholas Street. (White.)

49. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. H. Nault to supply light, heat and power. (Lapointe, L. A.)

50. 1st 2nd and 3rd reading of a by-law to allow G. DeSerres to supply light and power. (Lapointe L. A.)

51. 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 266 for a reduction in the water rate. (Giroux.)

52. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 296. (Duquette).

53. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* public library. (Mercier.)

54. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement codifiant les règlements concernant l'hygiène. (Dagenais).
55. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 33. (Guay).
56. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement re passerelle au-dessus de la ruelle Fortification. (Larivière).
57. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement re route de tramway de la rue Rachel. (Larivière).
58. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement re bibliothèque technique. (Lévy).
59. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement re musiciens ambulants. (Molson).

MOTIONS

60. *O'Connell*.—Pour amender le règlement No. 340 re explosifs.
61. *Martin, J. B. A.*—Pour abroger résolution re Chemin de fer des Comtés du Sud.
62. *White*.—Pour permettre à la compagnie dite "Pintsch Compressing Co." de poser des tuyaux.
63. *Martin, M.*—Au sujet de l'établissement d'un incinérateur sur l'île Ronde.

REGLEMENT

64. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement permettant aux compagnies de tramways de transporter des marchandises. (White).

MOTIONS

65. *Payette*.—Pour amender règlement re compagnies d'assurance.
66. *Lapointe, N.*—Pour amender le règlement No. 270 re Voirie.
67. *Nault*.—Pour amender le règlement No. 197 re fmieru et ordures ménagères.
68. *Yates*.—Pour abroger vote sur la deuxième lecture du règlement annexant Notre Dame des Neiges.

RAPPORTS.

69. *Finances et Hôtel de Ville*.—Pour un crédit de \$1000.
70. *Voirie*.—Pour changer le nom de la rue St-Alphonse ainsi que le nom de la ruelle St-Pierre.
71. *Voirie*.—Pour annuler le contrat passé avec MM. Latreille & Frère.
72. *Police*.—Pour augmenter le traitement du quartier-maître Holland.
73. *Police*.—Soumettant réponses à certaines questions posées par l'échevin Mercier.
74. *Voirie*.—Pour opérer le virement d'une somme de \$2500 pour paver la rue De Lévis.
75. *Voirie*.—Pour opérer le virement d'une somme de \$1100 pour niveler la rue St-Léon.
76. *Incinération*.—Pour acheter un certain terrain sur la rue Fullum.

MOTIONS

77. *Molson*.—Pour changer le nom de la rue Bertrand en celui de Gain.
78. *Laviolette*.—Pour changer le nom de la rue Bertrand en celui de Cartier.
79. *Ward*.—Pour acquérir l'exploitation de la Cie "M. W. & P. Co."
80. *Martin, M.*—Pour amender le règlement No 299 re pain.
81. *Ward*.—Pour reconsidérer le vote sur la motion faite par l'échevin Sadler, à l'effet d'amender le projet de règlement re réduction du prix de l'eau.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

54. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to codify the by-laws concerning health. (Dagenais)
55. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 33. (Guay).
56. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re arcade over Fortification lane. (Larivière.)
57. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re Rachel street car route. (Larivière.)
58. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re technical library. (Levy.)
59. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate itinerant musicians (Molson.)

MOTIONS.

60. *O'Connell*.—To amend by-law No. 340 re explosives.
61. *Martin, J. B. A.*—To repeal resolution re Southern Counties Railway.
62. *White*.—To allow Pintsch Compressing Co. to lay pipes.
63. *Martin, M.*—Anent erection of an incinerator on Ile Ronde

BY-LAW.

64. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow tramway companies to convey freight. (White).

MOTIONS

65. *Payette*.—To amend by-laws re Insurance Companies.
66. *Lapointe, N.*—To amend by-laws No. 270 re roads.
67. *Nault*.—To amend by-law No. 197 re manure and house offal.
68. *Yates*.—To repeal vote on second reading of by law to annex Notre Dame des Neiges.

REPORTS.

69. *Finance and City Hall*.—For an appropriation of \$1000.
70. *Road*.—To change the name of St. Alphonse street and St. Peter's lane.
71. *Road*.—To annul the contract of Messrs. Latreille & Frère.
72. *Police*.—To increase salary of Quartermaster Holland.
73. *Police*.—Submitting replies to certain questions put by Ald. Mercier.
74. *Road*.—To vary \$2500 to pave DeLévis street.
75. *Road*.—To vary \$1100 to grade St. Léon street.
76. *Incineration*.—To purchase a certain piece of land on Fullum street.

MOTIONS

77. *Molson*.—To change name of Bertrand street to Gain.
78. *Laviolette*.—To change name of Bertrand street to Cartier.
79. *Ward*.—To acquire the M. W. & P. Co.
80. *Martin, M.*—To amend by-law No. 299 re bread.
81. *Ward*.—To reconsider vote on motion made by Ald. Sadler to amend proposed by law re reduction of water rates.

L. O. DAVID,
City Clerk.



SERVICE des INCENDIES

Aux Entrepreneurs

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la souscription "Soumission pour la construction d'un Hôpital Vétérinaire", ou "Soumission pour la reconstruction du poste No 20" seront reçues jusqu'à midi, le 17 octobre courant, pour la construction d'un Hôpital Vétérinaire à l'angle de la rue Saint-Denis et de l'avenue Laurier, et pour la reconstruction du poste No 20, à l'angle des rues Craig et Chenneville.

Les plans et devis pour l'hôpital vétérinaire peuvent être examinés au bureau du chef du corps des pompiers, Hôtel de Ville, entre 9 heures du matin et 5 heures de l'après-midi, et les plans et devis pour le poste No 20, peuvent être examinés au bureau de M. L.-R. Montbriand, architecte, 230 rue Saint-André.

Les soumissions devront être faites sur des formules qui seront fournies sur demande.

Un chèque certifié et payable à l'ordre du trésorier de la Cité devra être déposé entre les mains dudit trésorier. Un certificat de tel dépôt sera donné au soumissionnaire et devra accompagner la soumission qui sera remise au greffier de la Cité, les dépôts à être faits comme suit:

Pour la reconstruction du poste No 20, \$1,500; et \$500 pour la construction de l'hôpital vétérinaire.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Cité, en présence des intéressés, à la première séance de la Commission des Incendies et de l'Éclairage qui suivra leur réception.

La Commission ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions reçues.

Par ordre,

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, le 7 novembre 1907.



ROLES DES Contributions Foncières et Taxes

Avis aux Contribuables

Avis public est par les présentes donné que le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Montréal, pour les divers quartiers de ladite Ville, ainsi que le rôle des taxes, sont complétés et sont maintenant déposés au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière, sont par les présentes sommées d'en payer le montant au soussigné, à son dit bureau, dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 10 octobre 1907.



FIRE DEPT.

TO CONTRACTORS

Sealed tenders, addressed to the undersigned and endorsed "Tender for the erection of a Veterinary Hospital, or "Tender for the reconstruction of No. 20 Fire Station" will be received up to noon, on Thursday, the 17th of October instant, for the erection of a Veterinary Hospital, corner of St. Denis street and Laurier Avenue, and the reconstruction of No. 20 Fire Station, corner of Craig and Chenneville streets.

The plans and specifications for the Veterinary Hospital may be seen at the office of the Chief of the Fire Department, City Hall, between the hours of 9 a. m. and 5 p. m. and the plans and specifications for the reconstruction of No. 20 Fire Station may be seen at the Office of Mr. L. R. Montbriand, architect, 230 St. André street.

Tenders must be made on forms which will be supplied on application.

A certified cheque shall be deposited with the City Treasurer, payable to his order. Each tenderer shall receive a certificate of such deposit, and this certificate shall accompany the tender delivered to the City Clerk, and the deposits to be made as follows:

For the reconstruction of No. 20 Fire Station, \$1,500 and \$500 for the erection of the Veterinary Hospital.

The tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Fire and Light Committee following the reception of said tenders.

The Committee does not bind itself to accept the lowest or any tenders submitted.

By order,

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, October 7th, 1907.



Assessment and Tax Rolls

Notice to Ratepayers

Public notice is hereby given that the valuation and assessment roll of the City of Montreal for the several wards of the said City, together with the tax roll thereof, are completed, and are now deposited in the office of the undersigned at the City Hall.

All persons whose name appear therein as liable for the payment of any tax as assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned, at his said office, within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 10th October, 1907.



TAXE SCOLAIRE

Avis est par les présentes donné (conformément au statut 32 Vict., chap 16), que les rôles de contribution foncière pour les divers quartiers de la Ville, pourront être examinés par les Commissaires d'Ecoles ou par toute personne ou corporation pendant trente jours, à partir de cette date, afin de leur permettre de déposer entre mes mains toutes plaintes qu'ils auront à faire quant aux omissions ou inscriptions erronées dans les rôles de la taxe scolaire.

W. ROBB,
Trésorier de la Cité.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE.
Montréal, 10 octobre 1907.



SCHOOL TAX

Notice is hereby given (as provided by the Act 32nd Vict., Chap. 16) that the assessment rolls for the several wards of the City will be open to the inspection of the School Commissioners or any person or corporation, for thirty days from this date, to file with me any complaints they have to make as to omissions or erroneous entries in the school tax panels.

W. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 10th October, 1907.

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS—TRANSFERS OF PROPERTIES

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregistre- ment Date of registration.	Date du contrat Date of deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur Purchaser.	No. du cadastre Cadastral number.	Etendue—Area.	Rue Street.	Genre— a— Descript.	Prix Price.
St. J. Bte.	137638	30 Sept. 1907.	25 sept. 1907	P. L. N. Beaudry & al	De H. Gagné.	15-298	1400	Rivard.	L	\$ 600 00
St. Denis.	137648	30 "	19 "	H. R. Drummond	De E. Dulude.	½ S. E. 331-130	2150	Chambord	L	268 7
St. Henri	137650	30 "	23 "	F. D. Launce	John Hough	385-95 & 96.	4050	Walker Ave.	B	8250 0
St. Denis.	137651	30 "	4 fév.	H. R. Drummond	A. Melancon.	½ S. E. 331-247	2325	Garnier.	L	26 0
do	137655	30 "	7 sept.	R. A. Leduc.	J. A. Brontin	325-158, 325-158a	2964	Kesther.	L	1300 00
St. Henri.	137656	30 "	12 "	C. L. Papineau.	A. Turgeon.	1704-318.	2500	Lime	B	2700 00
do	137657	30 "	12 "	Ve M. Bernier.	H. Tessier.	894 & 895	4800	Albert	B	10500 00
Duvernay.	137664	30 "	30 "	J. B. Rhéaume & al	T. Desbiens.	½ 215.	2819	Parc Lafontaine	B	1575 0
do	137673	30 "	18 "	Suc. Hy Hogan.	F. S. Blodgett.	148-1901.	2000	Wurtele.	L	380 00
do	137674	30 "	25 "	do	do	148-2811.	2050	Iberville	L	276 75
& Ste. Marie	137675	30 "	25 "	do	do	148-2839 & 2843	11250	Frontenac.	L	2025 00
Hochelaga	137676	30 "	25 "	do	do	148-2812	2050	Iberville	L	307 50
do	137677	30 "	25 "	do	do	148-2859, 148-2860, 148-2861.	7125	Rachel	L	1453 00
do	137678	30 "	25 "	do	do	148-2815.	2725	Iberville	L	298 50
St. Denis.	137694	30 "	30 "	E. Daignault	De D. Raymond.	7-300.	8225	St. Hubert.	L	400 00
Ste. Marie.	137705	1 oct.	17 "	C. A. Gobeil.	J. H. R. Molson.	172-735 & 7.	2375	Sème Ave.	L	1200 00
Hochelaga	137705	1 "	17 "	do	do	29-686.	2500	D. vid-on.	L	600 00
St. Denis.	137722	1 "	27 "	Ve D. Gariépy	Ve A. T. d. Lafontaine	½ S. 8-517.	2850	Huntly.	B	850 00
do	137723	1 "	24 août	La C. des T. du P. A. & al	M. D. dit Bélisle	488-173.	2850	Boyer	B	850 00
do	137724	1 "	24 "	M. Dépatie	I. Forget dit Dépatie.	do	2850	do	B	800 00
do	137730	1 "	22 juil.	Frères de l'Inst. Ch.	A. Leblanc	339-298.	2575	Fabre.	L	600 00
St. Henri.	137735	1 "	24 sept.	J. A. Letourneau	A. Groleau Fils.	1705-137, ½ S.O. 1705-138	3000	Notre Dame.	B	3500 00
do	137736	1 "	25 "	A. Groleau fils.	N. Gougeon fils.	do	3000	do.	B	3700 00
Ste. Marie.	137742	1 "	20 août	H. Benoit.	L. R. Brown	172-1066.	1950	Sème Ave.	L	205 00
do	137743	1 "	20 "	L. Beauchamp	Wm Amey	172-1065.	1950	do	L	205 00
St. Denis.	137744	1 "	23 sept.	Ve P. J. Darcy	E. Franchet.	488-155B, 488-156B, 488-157B.	8000	St André.	L	375 00
do	137745	1 "	26 "	De Jos. Demers.	J. A. Trudel.	324-31.	1680	Pontiac	B	1300 00
Hochelaga.	137748	1 "	25 "	Suc. Hy Hogan	F. S. Blodgett.	148-2817	1950	Iberville	L	292 50
do	137749	1 "	25 "	do	do	148-2813.	2050	do	L	301 50
do	137750	1 "	25 "	do	do	148-2695.	2500	Elm.	L	250 00
do	137751	1 "	25 "	do	do	148-2819.	2050	Iberville	L	397 50
St. Denis.	137766	2 "	30 "	A. Mignault	L. G. Chausse	196-65 & 67.	7650	Drolet.	L	1500 00
do	137768	2 "	1 oct.	The St. D. L. Coy.	Fred Leduc	7-116.	2725	St. Hubert.	L	258 88
do	137769	2 "	27 sept.	do	A. Wattier.	½ N. O. 8-685	2635	Labelle	L	275 00
do	137770	2 "	1 oct.	do	E. Martin.	P. N. O. 8-170.	2750	Cowan	L	288 75
do	137771	2 "	1 "	do	C. Prud'homme.	½ N. O. 8-151	2750	do	L	316 00
St. Gabriel.	137772	2 "	30 sept.	J. Simpson	M. M. Duff.	3068-4 & 7, 3069-4 & 7.	6548	Grand Tronc.	B	6500 50
Hochelaga.	137775	2 "	25 "	Suc. Hy Hogan	F. S. Blodgett.	148-2692.	2500	Elm.	L	250 00
do	137776	2 "	25 "	do	do	148-2837.	2250	Frontenac.	L	475 00
do	137777	2 "	25 "	do	do	148-2804 & 6.	6900	Rachel	L	1242 00
do	137778	2 "	25 "	do	do	148-2834 & 5.	5224	Sherbrooke	L	991 38
do	137779	2 "	25 "	do	do	148-2694.	2500	Elm.	L	250 00
do	137780	2 "	25 "	do	do	148-2814.	2050	Iberville	L	307 50
do	137781	2 "	25 "	do	do	148-2693.	2500	do	L	250 00
do	137782	2 "	25 "	do	do	148-2696.	6500	Christ. Colomb.	B	3000 00
St. Denis.	137786	2 "	27 "	L. J. Lepage	W. A. Cunningham	5-329 & 330.	2535	Dufferin	L	312 00
do	137801	3 "	21 "	La C. des T. du P. A.	Jules Marceau	5-112.	2000	Av. P. & de l'Île	L	150 00
do	137813	3 "	27 "	S. Hamelin	L. A. Derome	2629-27.	3900	9ème Ave.	L	320 00
Ste. Marie.	137820	3 "	21 "	T. Commerford.	P. Commerford.	172-955 & 6.	3900	do	L	320 00
do	137821	3 "	27 "	The R. L. & Imp. Coy	T. Commerford.	172-967 & 8.	3900	4ème Ave.	L	104 85
do	137823	3 "	27 "	do	Jos. Desjardins.	172-1337.	5850	8ème Ave.	L	480 00
do	137824	3 "	27 "	do	A. Langlois.	172-730 & 2.	380	Souvenir	B	7500 00
Ste. Cuné- gonde	137825	3 "	29 mai	A. R. Pennoyer.	E. M. Roberts.	386-199B.	2680	do	B	150 00
St. André.	137825	3 "	29 "	do	do	1639-38A, 1639-39B	1581	Sherbrooke	B	800 00
St. Denis.	137833	3 "	23 juil. 1900	The Am. P. L. Coy.	G. Trainor	5-634.	3690	Ontario E.	B	5200 00
do	137834	3 "	1 oct. 1907	Geo. Trainor	V. Lamarre.	do	2530	do	B	2050 00
Ste. Marie	137836	3 "	30 sept.	J. O. Mathieu.	S. J. Granger.	166-480 & 81.	3360	Logan.	B	6200 00
Hochelaga.	137837	3 "	26 "	J. B. Scotte	P. Thibault.	23-146.	5170	Nicolet.	L	2400 00
do	137852	3 "	25 "	S. Hamel	G. B. Lighthall.	166-108 & 9.	2172	Rozel	B	3100 00
Hochelaga.	137855	3 "	3 oct.	Ve J. V. Bastien	A. Gauthier.	22-164 & 5.	3000	Drolet.	B	1800 00
St. Gabriel.	137856	3 "	2 "	H. Mallinson.	R. J. Handey.	3399-41.	1804	Elm.	L	367 76
St. Denis.	137870	4 "	28 sept.	J. L. Guilbert.	Ve N. Chamberland.	P. 194.	5160	Cazalais.	L	1682 74
Hochelaga.	137871	4 "	2 oct.	The M. Gas Coy	V. Petroff.	159-91H.	1680	Chambord	B	3500 00
St. Henri.	137873	4 "	3 "	The St. H. L. Coy	G. Paquette	1674-15H, 1674-16H.	7665	Atwater & c.	B	19000 00
Duvernay.	137875	4 "	30 sept.	S. Giard.	A. B. Bélanger.	6-44.	2400	Delisle	B	Consid.
Ste. Cuné- gonde	137880	4 "	1 oct.	H. Viau.	T. Pilon	629, 631, 632, 635.	3924	Rose de Lima.	L	250 00
St. Henri.	137879	4 "	23 sept.	I. Riendeau.	Suc. P. Deguire.	911.	4150	Marquette	L	400 00
St. Denis.	137889	4 "	11 août	P. Simard.	A. Leclerc.	2629-80 & 81.	1689	Dufferin.	L	1 00
do	137909	4 "	1 oct.	The R. R. Coy Ltd	Sam. Fegen.	3-22 & 23.	1990	Iberville	L	298 50
do	137928	4 "	30 sept.	Chs Smith	The Am. P. L. Coy	P. N. O. 5-27.	1950	do	L	292 50
do	137929	4 "	30 "	The Am. P. L. Coy	Chs Smith	P. N. O. 5-26	4000	Montgomery	L	480 00
Hochelaga.	137939	5 "	30 "	Suc. Hy Hogan	F. S. Blodgett.	148-2818.	3520	Frontenac.	R	3200 00
do	137940	5 "	30 "	do	do	148-2816.	2184	Ave Coloniale	R	1800 00
do	137941	5 "	30 "	do	Jas Hanel.	148-2239 & 40.				
Ste. Marie.	137947	5 "	18 "	Ve F. X. Trudeau.	G. Arnault.	166-505 & 506.				
St. J. Bte.	137951	5 "	3 oct.	Rvd W. J. Casey	L. Aubuchon.	218.				

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS. *Suite.* — TRANSFERS OF PROPERTIES. *Cont.*

MONTREAL-EST

MONTREAL-EAST.

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregist. Date of registration.	Date du Contrat Date of Deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No. du Cadastre Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue Street.	Genre.—a.—Descrip.	Prix. Price.
Ste. Marie ..	69961	30 sept. 1907	21 sept. 1907	H. Hénault.....	Frères du Sacré Cœur	1331.....	3821	Fullum.....	B	\$ 3700 00
St. Louis....	69963	30 " "	30 août "	N. Lambert.....	De M. Aenar.....	P. C. 755-B.....	1382	Av. H. de Ville.	B	3000 00
Lafontaine..	69964	30 " "	30 sept. "	De J. L. Carle.....	T. Bergeron.....	974-16.....	1323	Amherst.....	B	3675 00
St. Louis....	69966	30 " "	26 " "	W. Eglauich.....	A. Décary.....	P. 891.....	6000	Av. H. de Ville.	L	6000 00
Papineau...	69972	2 oct. "	27 " "	S. D Vallières.....	C. Comtois.....	1224-59.....	2500	Sherbrooke.....	L	1100 00
St. Laurent.	69976	2 " "	8 " "	M. Bigras.....	De J. Blacklock.....	P. 106.....	1411	Elgin.....	B	2850 00
do	69982	2 " "	11 mai "	W. T. Copping.....	J. C. Copping.....	P. 106.....	1716	do.....	B	4200 00
St. Louis....	69985	2 " "	30 août "	J. Millen Sr et al.	De Jos. Mallette.....	940-3 à 5.....	3862-3	Cadieux.....	B	7000 00
Ste. Marie...	69987	2 " "	24 sept. "	J. O. Quenneville.	I. & N. Lande.....	1495-A B & C.....	2911	S. Catherine &c.	B	1300 00
Lafontaine..	69992	3 " "	2 oct. "	R. Sarault et al....	F. X. Perrault.....	854-16.....	1621	St. Christophe..	B	4500 00
do	69994	3 " "	2 " "	N. Lafortune.....	A. Ritchot.....	1194-25 & 26.....	2632	do.....	B	5000 00
St. Louis....	69996	4 " "	30 sept. "	G. Brenner.....	L. P. Silver.....	P. 1017, P. 1015.....	2917	St. Laurent.	B	12500 00
do	70009	5 " "	30 " "	Suc. G. Stephenson..	D. Weinstein.....	849.....	2295	do	B	3100 00
Papineau...	70010	5 " "	30 " "	Me J. W. Molson....	J. Rivard.....	613.....	2612	Lafontaine &c..	L	1044 00
do	70013	5 " "	4 oct. "	do	D. Dupras.....	1194.....	3800	Dorion.....	L	1140 00
St. Louis....	70016	5 " "	27 sept. "	De R. D. Lessor....	De G. H. Gadbois...	903-163.....	1449	Drolet.....	B	2800 00
do	70017	5 " "	25 juin "	Ve A. P. d t Clément.	Jos. Godbout.....	903-97, P. 903-98.....	1656	do.....	B	6000 00

MONTREAL-OUEST

MONTREAL-WEST.

St. Andrew.	144581	30 sept. 1907	16 Sep. 1907	Jos. Luttrell.....	A. H. B. MacKenzie..	1139-P. 60.....	2340	Dorchester.....	B	10250 00
"	144597	3 oct. "	2 oct. "	N. W. Jordan.....	N. Silver.....	1139-46.....	2164	Souvenir.....	B	6000 00
"	144603	3 " "	2 " "	F. W. Hudson.....	Wid. A. E. Rollason..	1577-1 à 5.....	13874	Crescent.....	B	Consid.
Centre.....	144606	4 " "	3 " "	Motard fils & Sénécal	A. Z. Fineberg.....	P. 21.....	1575	Place Royale....	B	11000 00
"	144607	4 " "	3 " "	A. Z. Fineberg.....	P. Adelstein.....	P. 21.....	1575	"	B	12500 00

a { B—Bâtisse ; Building.
L—Lot ; terrain vague.

P. TERRAULT,

Régistrare de la Ville.—Registrar.

Par A. SAUVÉ.